





Amplepuis



Révision Générale du PLU Synthèse du diagnostic

Septembre 2022









ELÉMENTS DE CONTEXTE

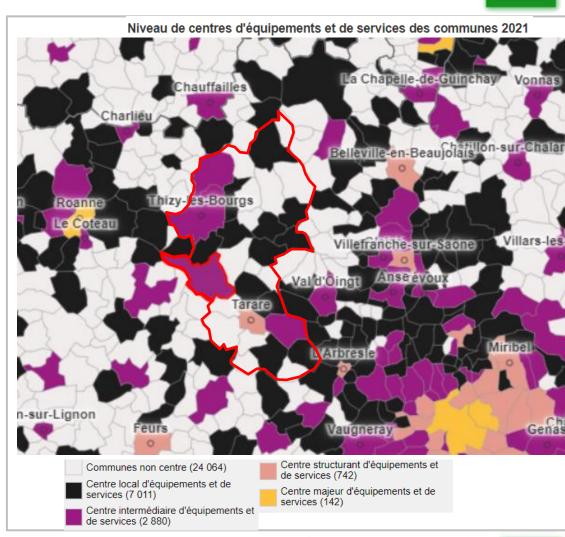


ELÉMENTS DE CONTEXTE



Une centralité locale...:

- Amplepuis s'inscrit comme une centralité dans le territoire de la COR au même titre que Thizy-les-Bourgs et Cours
- Un Plan Local d'Urbanisme approuvé en Décembre 2011 et ayant fait l'objet de 4 modifications depuis
- Un programme « Petite Ville de Demain » en cours
- Population: 4 929 habitants en 2018 (9,7% de la population de la COR)
- > Superficie: 3 844 ha





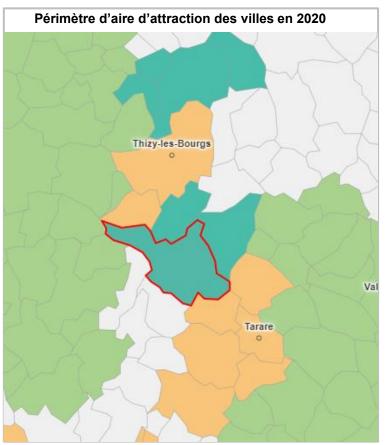
... Qui génère une petite aire d'attraction:

Pôle de moins de 50 000 habitants

L'aire d'attraction d'une ville est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail.

Une aire est constituée d'un pôle et d'une couronne.

⇒ 2 communes dans l'aire d'attraction d'Amplepuis : Ronno et Saint-Jean-la-Buissière



ELÉMENTS DE CONTEXTE

Un SCOT en cours de révision: PAS débattu en Juin 2022

Croissance démographique de +0,75%/an, soit +36000 habitants à horizon 2040

Produire des logements diversifiés

Equilibrer le développement entre l'Est et l'Ouest

Organiser un réseau complémentaire de petites zones artisanales et productives sur l'ensemble du territoire en tenant compte des enjeux de mobilité

Maîtriser les changements de destination en favorisant la reprise agricole et notamment, la possibilité d'habiter sur l'exploitation

Accompagner la diversification des activités agricoles en encourageant l'innovation et l'excellence

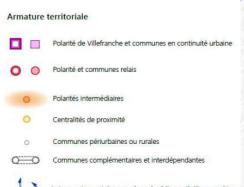
Réduire de 50% les surfaces artificialisées sur la période 2021-2031, soit 440 ha maximum

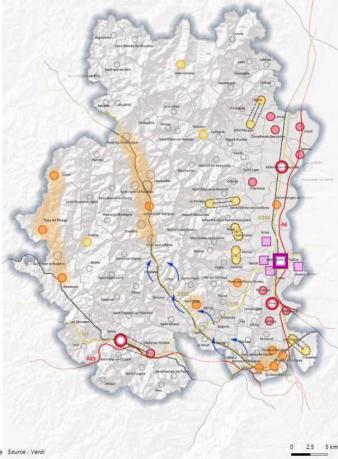
Identifier le potentiel renaturable d'ici 2040

Mettre en œuvre les orientations du Plan Paysage sur l'ensemble du territoire

Prescrire la qualité architecturale du bâti

Protéger le milieu naturel





ELÉMENTS DE CONTEXTE



Un PLH 2022-2027 approuvé:

- Repolariser le territoire autour de ses bourgs historiques
- Poursuivre la rénovation des parcs anciens, en articulation avec la redynamisation des centres-bourgs
- Cibler l'offre nouvelle vers la demande et les besoins insatisfaits: produire 250 logements par an pour une croissance démographique de +0,5% par an

Objectifs pour Amplepuis:

+159 logements sur 6 ans, soit +26,5 logements par an

Dont +10 logements sociaux





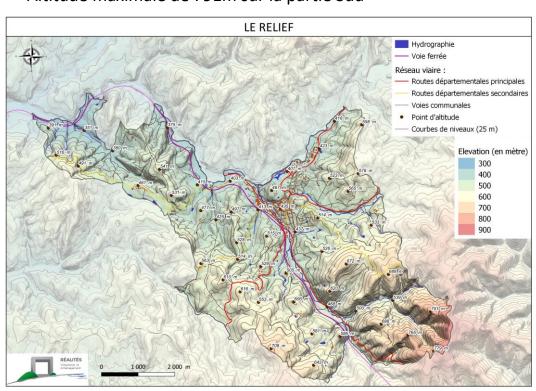
LE PAYSAGE

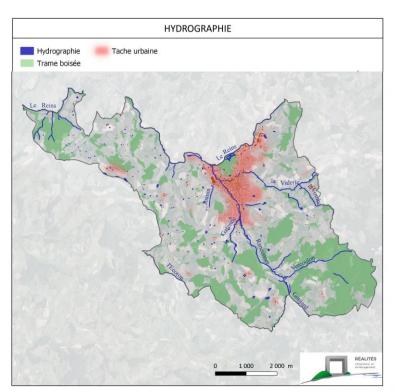






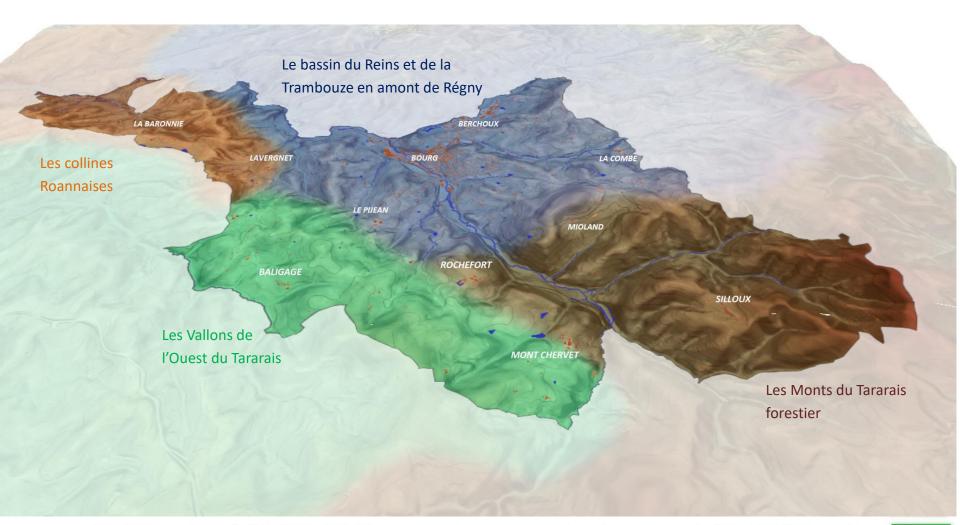
- Le Reins, affluent de la Loire matérialise la limite communale d'Amplepuis au Nord
- Le Rançonnet, affluent du Reins, serpentent la ville sur un axe Nord-Sud
- Multitude de cours d'eau temporaires drainent le territoire : Ruisseau d'Huissel, de la Garenne
- Altitude minimale de 462 m à la frontière Quest de la commune
- Altitude maximale de 791m sur la partie Sud





CONTEXTE PAISAGER

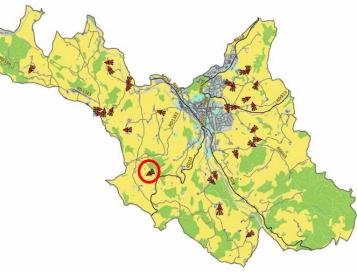
Une commune qui s'inscrit au sein de 4 entités paysagères :



Les vallons de l'Ouest du Tararais

- Monts des Salles au loin qui structurent le paysage
- Une ville qui se perçoit depuis de nombreux points de notamment la ZAC de Coucy et l'urbanisation en haut des cotes
- ⇒ Préserver les silhouettes bâties et encourager l'accompagnen paysager: couleurs de façades, de clôtures, hauteurs,...
- ⇒ Enjeu de mise en valeur/intégration des nouvelles construction entrée de ville/hameaux, le cas échéant: haies bocagères en lii du tissu urbain plutôt que des murs (enjeu paysager et perméabilité)

Les principales vues remarquables



Vue depuis le chemin de la Loive vers la partie Nord-Ouest du Bourg

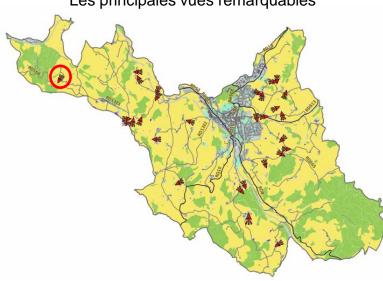


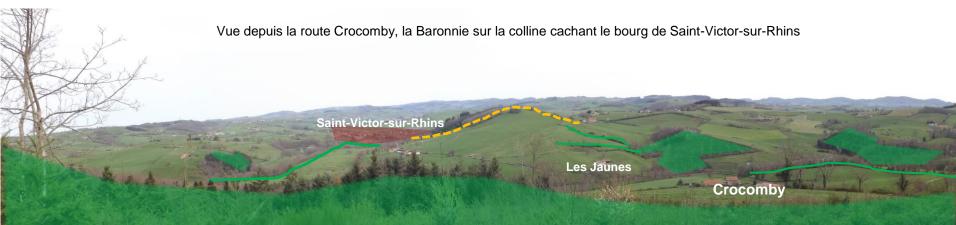


Les collines roannaises

- Vue plus dégagée avec colline de Saint-Victor-sur-Rhins qui se détache
- Paysage bocages avec haies d'arbres et de buissons
- Quelques timbres postes qui se détachent des prairies
- Des vues dégagées le long de certaines routes (notamment RD) à maintenir pour éviter la fermeture des paysages: à travailler en lien avec la réglementation des boisements

Les principales vues remarquables





Les principales vues remarquables

Bassins du Rheins et de la Trambouze

 Vue dégagée Amplepuis avec moins de bocages que dans le Nord-Ouest

 Covisibilité sur le cimetière et sur la ZAC de Coucy. Visibilité du « clocher blanc »

 Rôle des haies dans le paysage pour accompagner l'insertion des constructions

Se poser la question de créer des zones agricoles non constructibles sur ou à proximité des lignes de crêtes





Les Monts du Tararais Forestier

- Un espace plus fermé et donc plus isolé du reste du territoire
- Les éoliennes de la commune de Valsonne se détachent au loin
- Paysage beaucoup moins bocager avec une forte importance des bois : un paysage plus fermé, moins accessible
- ⇒ Maintenir un équilibre entre espace boisé et espace agricole
- ⇒ Attention aux coupes rases qui peuvent avoir un fort impact paysager lorsqu'il s'agit de surface importante







LE PATRIMOINE



PATRIMOINE

Patrimoine bâti non protégé

- Dans la campagne d'Amplepuis
- Le château de Rochefort
- Forme traditionnelle des fermes :

En pierre, jusqu'à R+1 avec une forme en « U » formé par l'habitation, la Grange/étable et le portique d'entrée.

Encadrement de fenêtre en brique

Fenêtres en œil de bœuf

Façades en pierres apparentes

Proximité avec une pièce d'eau dans certains cas







PATRIMOINE

Patrimoine bâti non protégé

Dans la campagne d'Amplepuis

Une vigilance à prendre en compte sur l'intégration des nouveaux bâtiments agricoles en accroche du





Des murs en pierre participant à l'ambiance rurale traditionnelle

Un bâti ancien mieux inscrit dans la pente que certaines constructions plus récentes

Des règles déjà présentes dans le PLU pour encadrer l'implantation des constructions dans la pente, à maintenir











Dans le bourg

Des maisons bourgeoises, manoirs, châteaux,...:

- Le château du Crêt
- L'ancienne Caisse d'Epargne
- Centre Social
- La Maison du Département
- Le Musée Thimonier
- > ...

Des façades peintes















PATRIMOINE

Patrimoine bâti non protégé

Dans le bourg

- Le Jardin des Fontaines : repère visuel
- Maisons de maître en Pierre avec de beaux encadrements de fenêtre (pierre ou brique) et fenêtres œil de bœuf
- > R+1 ou R+2
- Chaînage d'angle.
- Maisons de bourg en pierre avec encadrement des fenêtres en brique ou pierre
- De nombreuses maisons aux couleurs vives
- ⇒ Nuancier dans le règlement à affiner
- ⇒ Des aides pour la rénovation des façades en centre ville

















Patrimoine

Patrimoine bâti non protégé

- Cheminées industrielles
- Styles architecturaux plus récents

Maisons en bois avec différentes teintes de couleurs (idem dans le bourg):

- Foncé
- Clair
- Beige clair

Présences de panneaux photovoltaïques:

- Panneaux dans le toit
- Panneaux sur le toit
- Panneaux qui ne suis pas la pente
- Panneaux posé au sol





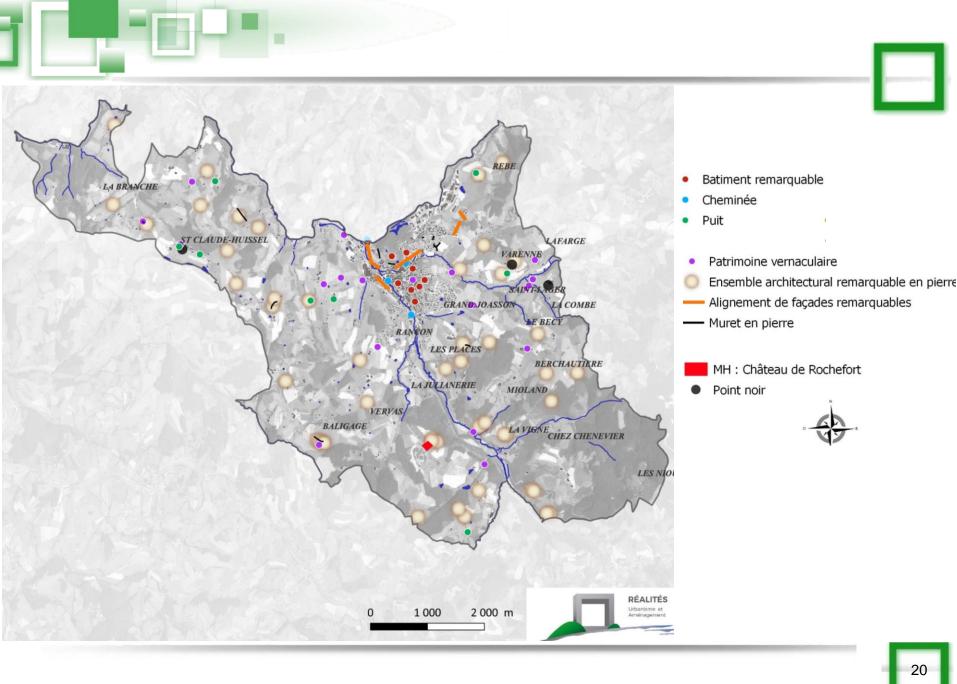


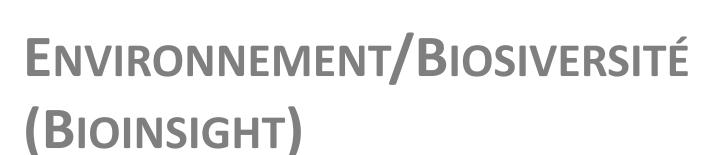












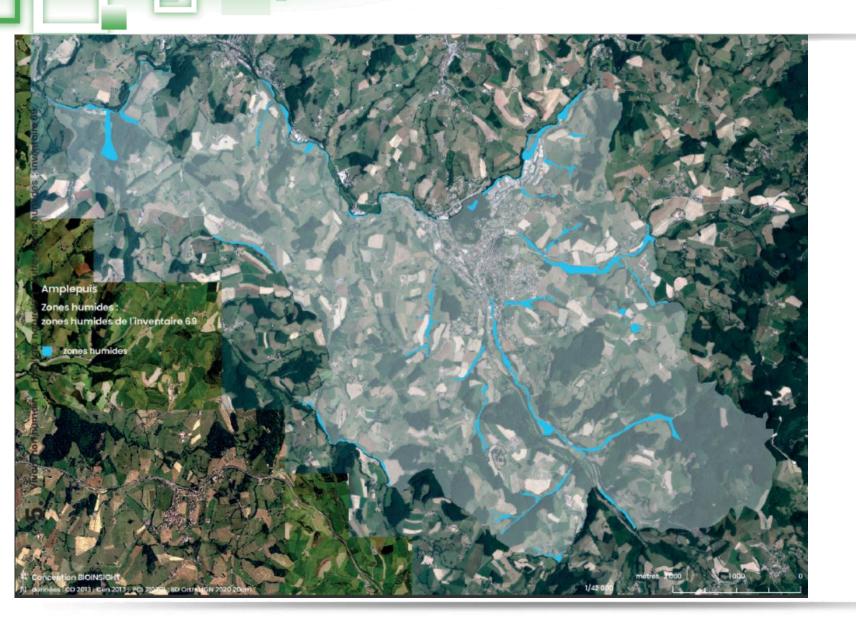


Réservoirs de biodiversité d'échelle supérieur

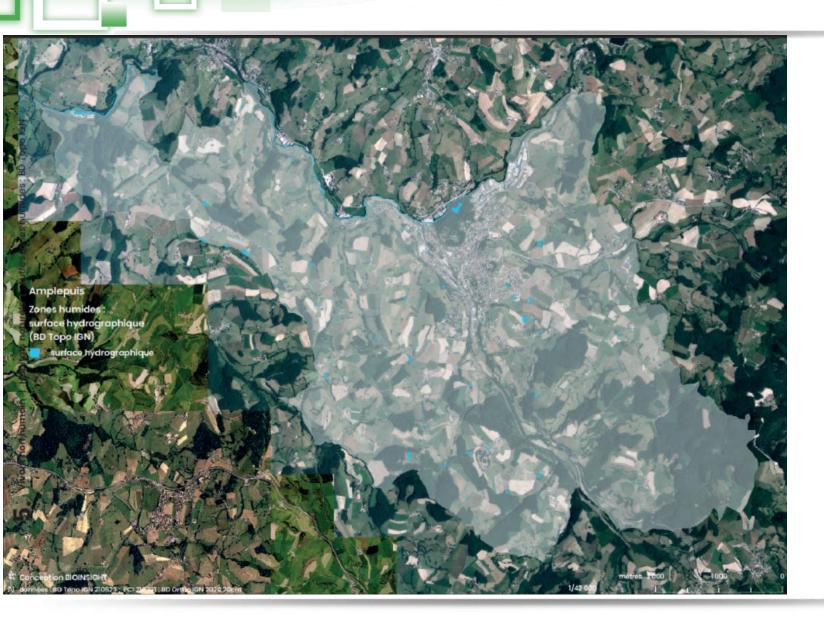


Les continuités écologiques: les cours d'eau Amplepuis Cours d'eau: cours d'eau police de l'Eau cours d'eau police de l'Eau non-cours d'eau police de l'Eau e Rançonnet Ruisseau de la Garenne le Vercoulon Ruisseou l'Ecoron

Les continuités écologiques: les zones humides



Les continuités écologiques: les zones humides



Les continuités écologiques: les forêts présumées anciennes



Les continuités écologiques: les haies et arbres isolés

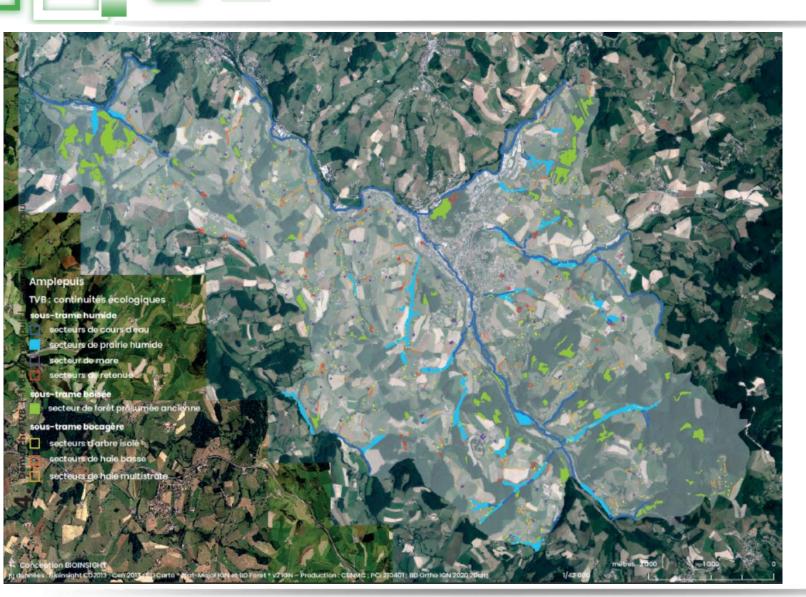








Les continuités écologiques: synthèse



A actualiser avec le travail complémentaire réalisé par la commission



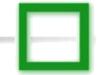


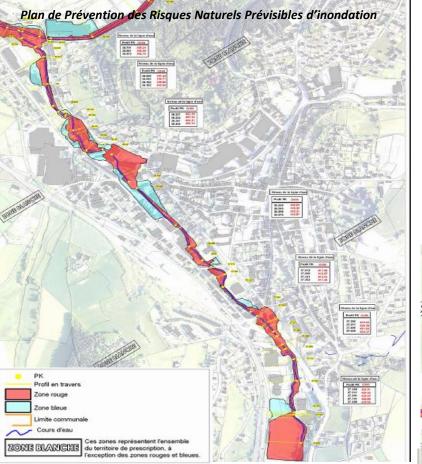
RISQUES ET NUISANCES



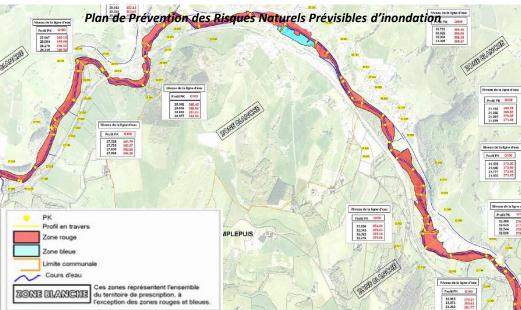
Reconnaissances de l'état de catastrophes naturelles et risques majeurs

- 11 arrêtés de reconnaissances de l'état de catastrophes naturelles :
 - 7 arrêtés portant sur les inondations et coulées de boues de 1982, 1983, 1996, 2003 et 2007
 - ⇒ Pas de secteurs urbains touchés
 - 2 arrêtés portant sur les glissements de terrains de 1983
 - 1 arrêté portant sur le poids de la neige 1982
 - 1 arrêté portant sur la tempête de 1982
- Risques naturels:
 - Inondation
 - Inondation Par ruissellement et coulée de boue
 - Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau
 - Inondation Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau
 - Mouvement de terrain
 - Mouvement de terrain Glissement de terrain
 - Phénomène lié à l'atmosphère
 - Phénomène météorologique foudre
 - Phénomène météorologique Grêle
 - Phénomène météorologique Neige et Pluies verglaçantes
 - Phénomènes météorologiques Tempête et grains (vent)





PPRNPi approuvé le 29 décembre 2009. Il concerne le Reins, la Trambouze, le Rançonnet dans sa partie urbaine et le Gand avec sa confluence avec le Reins





Risque rupture de barrage: Barrage du Lac des Sapins

Risque sismique: Niveau 2 : aléa faible

Risque radon: Potentiel de catégorie 3 : important

Retrait – gonflement des sols argileux

- Exposition faible sur la quasi totalité du territoire
- Exposition moyenne le long de la D8, sur une portion de la D31 et sur la limite communale du nord.

Risque feu de forêt: Risque présent sur le secteur proche de la forêt de Pichomard

Installations industrielles classées

4 installations industrielles classées à Amplepuis mais pas SEVESO: Média 6, production Métal, GAEC du Contout,
 Ennoblissement Val de Reins, GAEC de Montchervet

Installations industrielles rejetant des polluants

⇒ Média 6, production Métal, Ennoblissement Val de Reins , Station d'épuration

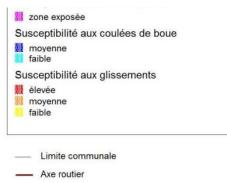
Risque de transport de matières dangereuses

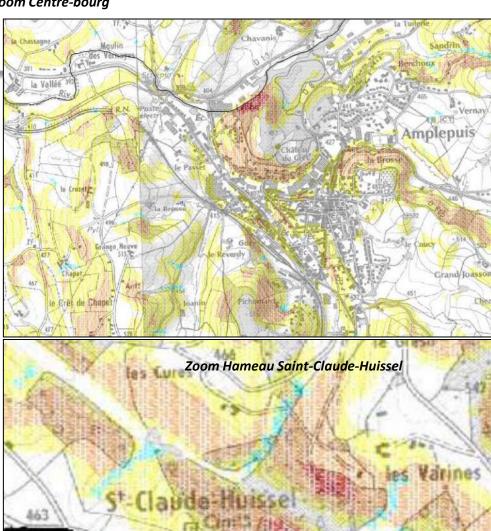
- Par voie routière : notamment sur la RD313.
- Par voie ferrée : Ligne Lyon/Clermont-Ferrand effectue quelque transports de matière dangereuses.
- Par canalisation : présence d'une canalisation de matières dangereuses acheminant du gaz naturel des produits pétroliers ou chimiques au nord de la commune

Zoom Centre-bourg

Risque de mouvement de terrain

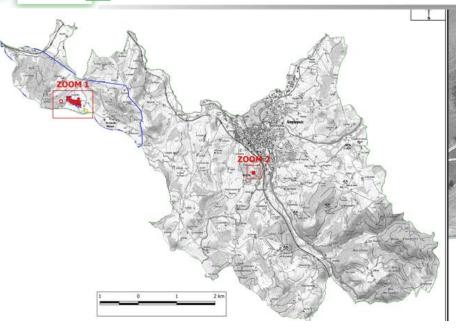
- Secteurs au nord du centre-bourg et à l'est classés en susceptibilité moyenne
- Partie Nord du Hameau Saint-Claude-Huissel classée en susceptibilité élevée et moyenne
- Porter à connaissance de l'Etat en cours de précisions
- Faire bureau d'études appel un spécialisé: prendre contact avec la DDT d'une disposer liste BE pour de recommandés





Centre Aer

Sources : DDT du Rhône, BRGM





Etude Géoderis

<u>Ouvrages</u>

- Puits matérialisé
- Puits localisé
- Galerie matérialisée
- Descenderie matérialisée

Désordres

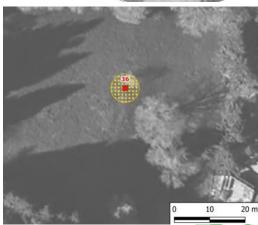
Désordre ponctuel

Travaux souterrains

- Travaux miniers indiférenciés
- Galerie Bure Travers-banc
- Travaux miniers indifférenciés

Emprise d'exploitation

- Travaux localisés suite à EDA
- Zone potentiellement exploitée





EVOLUTION SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE



Démographie

Une rupture de croissance à partir de 2008

- -156 habitants en 10 ans sur 2008-2018
- Une situation toutefois plus favorable que les autres centralités du nord-Ouest de la COR: -1,12% sur Thizy et -0,9% sur Cours: intérêt de la gare?

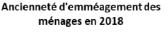
Rappel objectif PADD pour 2018 : atteindre environ 6 100 habitants

 Des jeunes ménages attirés par les communes plus au sud/sud-est de la COR (PLH) : proximité de l'A89

Une perte d'habitant surtout liée au solde naturel

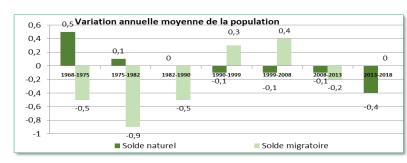
- Un solde migratoire qui s'est stabilisé et tend à redevenir positif
- ⇒ 31% des ménages installés depuis moins de 5 ans
- \Rightarrow Un renouvellement de la population par l'accueil de personnes

d'âge mur





Evolution de la population communale 5400 5344 5340 5300 5200 5085 5100 5032 5055 5000 4948 4900 4800 4700 4600 4500 1968 1982 2013 1975 1990 2008 2018



Taux annuel moyen de variation de la population

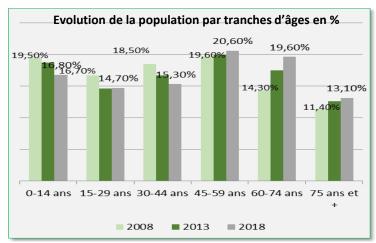
	1968 1975	1975 1982	1982 1990	1990 1999	1999 2008	2008 2013	2013-2018
Amplepuis	-0,0	-0,8	-0,5	+0,2	+0,3	-0,5	-0,4
COR	-0,5	-0,4	-0,1	0,0	+0 ,6	+0,5	+0,1
Rhône	+1,1	+0,2	+0,5	+0,5	+0,8	+1,0	+0,9

Démographie



Les signes d'un vieillissement: enjeu prioritaire des politiques d'habitat menées ces dernières années à l'échelle de la COR

- Une diminution des 15-44 ans au profit des 45-60 et plus.
 - Une augmentation des « seniors en devenir »
- Commune de « centralité » qui attire des personnes plus âgées souhaitant se rapprocher des services de proximité et présence d'établissements spécifiques
 - CHBV EHPAD : capacité de 120 lits
 - Résidence Les Glycines : capacité de 19 lits mais aujourd'hui fermée
- Tendances communes aux centralités de la COR
- ⇒ Poursuivre les actions permettant de diversifier le parc de logements, afin d'assurer un parcours résidentiel complet
- Répondre aux besoins des personnes plus âgées souhaitant rester sur le territoire/bassins de vie mais se rapprocher des services/commerces: des projets en cours (Ages et Vie) et de la demande pour de nouveaux projets (Résidences Marguerites,...)

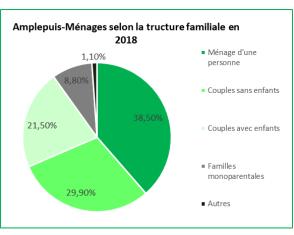


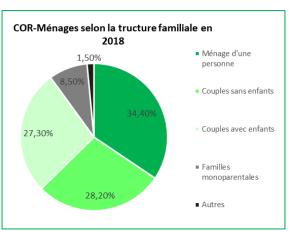
Source : Insee,	Répartition de la population par tranche d'âge en 2018			
2018	Amplepuis	COR	Rhône	
0-14 ans	16,8%	19,0%	18,9%	
15-29 ans	14,7%	14,6%	21,3%	
30-44 ans	15,3%	17,1%	19,9%	
45-59 ans	20,6%	20,9%	18,1%	
60-74 ans	19,6%	17,6%	13,6%	
75 ans et plus	13,1%	10,7%	8,3%	

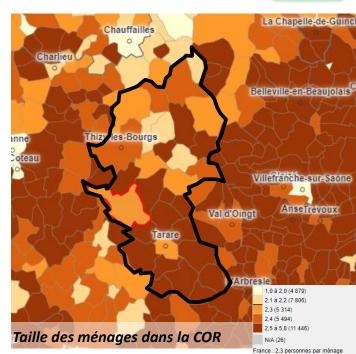


Evolution de la structure des ménages

- Taille des ménages: 2,23 pers/ménage (2,26 pers/ménage sur la COR)
- Sur 10 ans :
 - Augmentation de 12,5% des ménages composés d'une personne
 - Diminution de 6% des couples avec enfants
- La part des personnes de plus de 65 ans vivant seule a diminué sur 10 ans : 53% en 2008 → 49% en 2018







Source : Insee	2008	2013	2018
Taille des ménages	2,31	2,27	2,23

Source: insee, statistiques locales, 2018





LA DYNAMIQUE DU PARC DE LOGEMENTS



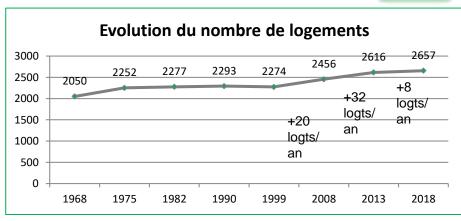
Logements

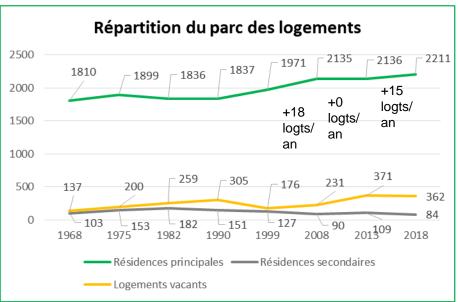


La dynamique du parc de logements

- Augmentation du parc de logements depuis 1968
- Une forte augmentation du parc sur 2008-2013 alors que la croissance démographique est négative
- ⇒ S'explique par une forte augmentation de la vacance sur 2008-2013: fuite du parc ancien vers le parc récent
- Un changement de dynamique amorcé depuis 2013 grâce aux nombreuses actions menées par la collectivité
- ⇒ Une augmentation du parc de seulement +8 logements par an mais une augmentation du double des résidences principales:
 attractivité du parc bâti existant retrouvée

Source : Insee, RGP	Typologie des logements				
2018	Amplepuis	COR	Rhône		
Résidences principales	83,2%	79,9%	89,5%		
Résidences secondaires	3,2%	7,0%	3,2%		
Logements vacants	13,6%	13,1%	7,3%		





Logements

Evolution selon le registre des permis

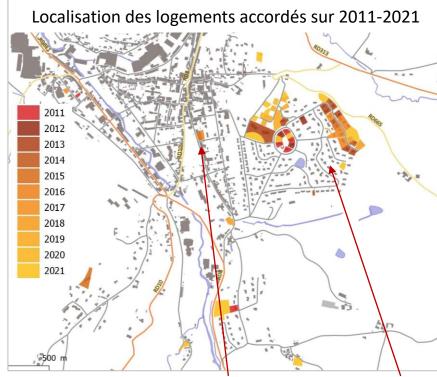
125 logements produits sur 2011-2021

- Soit 11 logements/an en moyenne
- 120 logements neufs avec démol/reconst. produits
- 71 % des permis délivrés en 2021 pour de l'individuel (ZAC de Coucy)

2013 : Démolition des barres Pichomard (80 logements)

- ⇒ Rappel PLU de 2011-2018 : +45 logements par an (cohérence SCOT) dont environ 15% à produire par renouvellement urbain
- ⇒ Objectif du PLH 2021-2027 ambitieux: 26,5 logements par an







La vacance : un situation qui

tend à s'améliorer

- Une baisse de la vacance pour la première fois depuis 1999: U changement de dynamique depui 2013, grâce aux nombreuses action réalisées par la commune
- Vacance totale INSEE (2018): 13,6%
- inférieur à celui de Cours et de Thizy les-Bourgs
- parc privé: 17,4% de vacance en 2019
- Un parc relativement ancie constituant un noyau de logement vacants: 30% du parc construit avan
- Vacance dans le parc social en 2020 4,64%
- Plusieurs ensembles ayant fait l'obje réhabilitation (Les de **Jardins** Passet,....)
- Poursuivre les actions de lutte contre la vacance, identifier les site mutables

nd à s'améliorer		LES LOGEMENTS VACANTS						
		□ Logem	ents vacants repérés l	ors des inve	stigations de t	terrain		
Une baisse de la vacance première fois depuis 1	e pour la .999: Un	Rece	ensement terra	in + plan	guide	Projet	s privés à co	ourt terme
changement de dynamiqu							0	
2013, grâce aux nombreus réalisées par la commune	es actions						990 - 932	
Vacance totale INSEE (2018):	13,6%	JN NA						
inférieur à celui de Cours et les-Bourgs	de Thizy-							
Vacance concernant essentie parc privé : 17,4% de vacance								
Un parc relativement	ancien							
constituant un noyau de	-							$\times \times /$
vacants: 30% du parc const 1919	ruit avant				Territoria de la companya della companya della companya de la companya della comp			
Vacance dans le parc social	on 2020 :	74						
4,64%	en 2020 .							W)
Plusieurs ensembles ayant f	fait l'objet					2		200
de réhabilitation (Les	Jardins,	//						10665
Passet,)								
Poursuivre les actions de lu		D. C.						
•	les sites							
mutables		$\overline{}$		1				(MITHTITLE)
	Amplepuis	Cours	Thizy-les-Bourgs	Tarare				
Evolution logts. Vac (2013-2018)	-9	+97	+157	+66		II (RÉALITÉS
Nombre de logements vacants	362	584	780	626				Urbanisme et Aménagement
Part de logements vacants (2018)	13,6%	22,1%	22,5%	11,4%				

Logements



12% de logements de petits logements (jusqu'à 2 pièces)

Part importante des appartements à Amplepuis: cohérent puisque centralité

→ Attention à maintenir voire conforter l'équilibre entre les maisons et les appartements

Registre des PC:

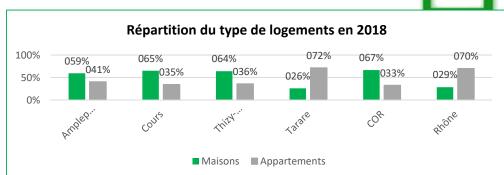
- 43% sous une autre forme que de l'individuel (34% en collectif)
- 45 % situés dans la ZAC de Courcy
- ⇒ Du logement collectif pas toujours adapté aux normes de conforts : produire du logement collectif de qualité, en renouvellement du bâti ancien

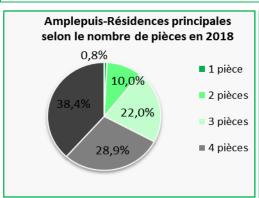
Une très bonne représentation du locatif

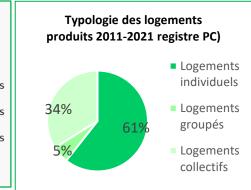
- 43% de logements locatifs dont 14,6% de logements sociaux

Objectif du SCoT : minimum 20% à l'horizon 2030

Objectif du PLH : produire 10 logements locatifs sociaux de 2022 à 2027 dont 8 envisagés sur le quartier Déchelette







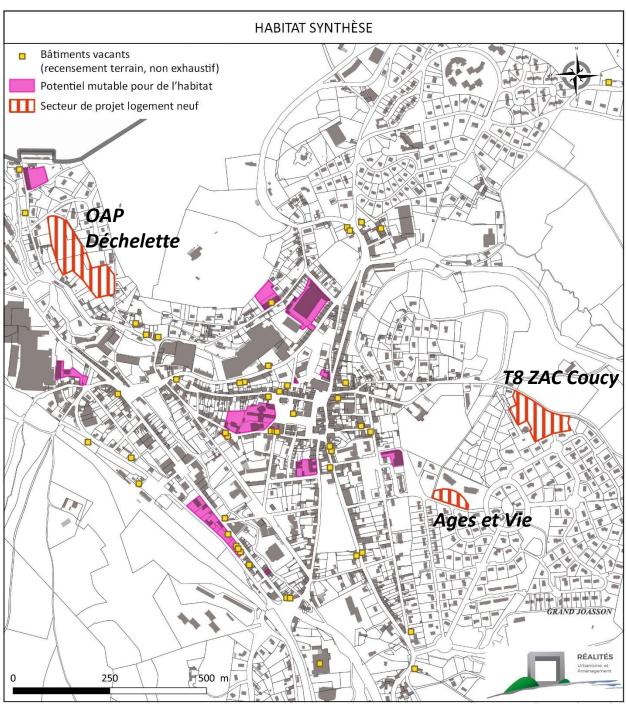
Part des locataires dans les résidences principales (%) (2018)

2018 (Insee, RP2018)	Amplepuis	COR	Rhône
Propriétaires	55,6%	62%	48,4%
Locataires	43,0%	35,9%	49,7%
Dont logements sociaux	14,6%	13,4%	17,4%
Logés gratuitement	1,4%	2,1%	1,9%

		Bailleur	Nombre	
N°	Nom	social	de	LES LOGEMENTS SOCIAUX
		OPAC du	logements 3	Logements sociaux par bailleur :
1	La Gaieté	Rhône	logements	
2	Arc-en-ciel	OPAC du Rhône	/	ALLIADE HABITAT OPAC DU RHONE
3	Jean Moulin	OPAC du Rhône	4	SEMCODA
4	Cité Déchelette	OPAC du Rhône	19	
5	Le Passet	OPAC du Rhône	80	3
6	Le Clos du Passet II	OPAC du Rhône	/	
7	Les Petits Brotteaux I et II	OPAC du Rhône	I : 8 II : 7	5
8	François Mitterrand	OPAC du Rhône	14	
9	Il était une fois	OPAC du Rhône	6	19
10	Saint Ex	OPAC du Rhône	15	
11	Terre des hommes	OPAC du Rhône	25	
12	10 rue du 11 novembre	OPAC du Rhône	2	9
13	L'orée du Parc	OPAC du Rhône	6	11 10 1121
14	Les Jardins des Fontaines	OPAC du Rhône	33	15
15	Les 4 chemins	ALLIADE HABITAT	23	
16	Les hauts de Reverdy	OPAC du Rhône	80	18 GRAND JOASSON
17	Allée des Mille Fleurs	SEMCODA	4	16 GRAND JOASSON
18	Allée des Camélias	SEMCODA	13	RÉALITÉS Urbanismo et
19	Rue Villy	OPAC Du Rhône	6	0 100 200 m



- Projet Ages et Vie en cours (4 logements groupés)
- Lancement de la Tranche 8 de la ZAC
- Ouvrir la zone de Déchelette et réalisation des 8 logements locatifs sociaux



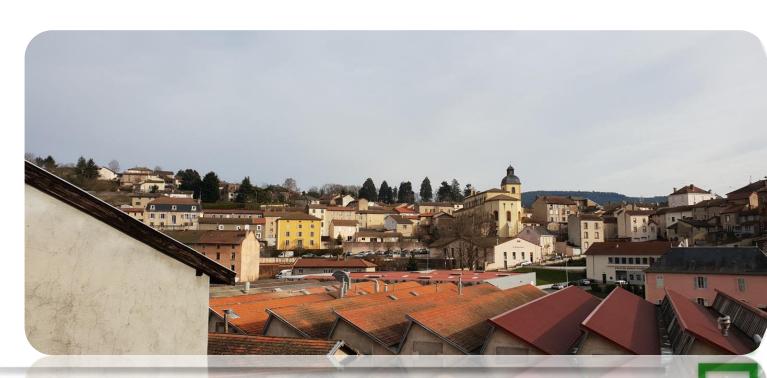
Enjeux



- Un accueil de population sur les communes limitrophes au détriment d'Amplepuis:
 - Affirmer les centralités de la COR, aujourd'hui toutes en perte de vitesse: Amplepuis moins que les autres
 - Poursuivre le renouvellement de la population en essayant d'être également attractif pour des ménages plus jeunes: personnes seules, familles monoparentales, ménages avec enfants,...
- Proposer un parcours résidentiel complet sur la commune
 - Poursuivre le développement de l'offre à destination des séniors
 - Diversifier les typologies de logements pour répondre à la diversité des profils des ménages
- Calibrer le PLU et le plan de zonage pour une capacité d'accueil de l'ordre de 340 logements, à horizon 2035, correspondant environ à un rythme de croissance de l'ordre de +0,35% par an (+300 habitants supplémentaires)
 - Poursuivre et intensifier la politique de renouvellement urbain
 - Et s'orienter pour cela vers la production d'au moins 40% du besoin en logement par renouvellement urbain (démolition-reconstruction + remise sur le marché de logements vacants), soit 140 logements minimum?
 - Prioriser les actions de renouvellement urbain
- ⇒ Rappel outils PLU: emplacements réservés, OAP, droit de préemption urbain,...
- Poursuivre les actions permettant de diversifier l'offre:
 - Réaliser au moins 10 logements locatifs sociaux et compenser la destruction de certains? Des objectifs supplémentaires?
 - Proposer des logements pour les séniors, sous formes diverses: résidences séniors, habitat inclusif,...
 - Maintenir un bon niveau de locataires
 - Produire un habitat de qualité, au sein de quartiers aérés et proposant un cadre de vie de qualité



LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE







- Baisse du nombre d'emplois et du nombre d'actifs résidant dans la zone et une baisse des actifs ayant un emploi
- Une baisse de l'emploi toutefois moins importante que les autres centralités locales de la COR
- Un indicateur de concentration de l'emploi stable
- 64,4% d'actifs ayant un emplois (diminution)
- ⇒ Maintenir l'indicateur de concentration au dessus de 100, pour affirmer son statut de centralité
- Une augmentation de la part des actifs occupés travaillant à l'extérieur de la commune : un statut de centralité en perte de vitesse
- 155 établissement actifs employeurs pour 1 572 postes salariés, dont 25% dans le domaine public (35% des postes salariés).
- 62% d'établissements actifs dans le domaine du transport, commerces et services divers, représentant toutefois seulement 13,6% des postes salariés
- 21,9% des postes salariés dans le domaine de l'industrie

Concentration des emplois en 2010 et 2015					
Source : INSEE RP 2008, 2018	2008	2018			
Nombre d'emplois dans la zone	1982	1904			
Actifs ayant un emploi	1975	1814			
Actils ayalit uli cilipioi	19/3	1014			

2018	Amplepuis	Cours	Thizy- les- Bourgs	Tarare	COR
Indicateur de concentration de l'emploi	104,9	154,9	124,4	137,3	31,2
Evolution de l'emploi 2013- 2018	-78	-376	-181	-33	-735

Source : Insee, RPG 2008,2013,2018	Lieu de travail des actifs résidant à Amplepuis en %			
%	2008	2013	2018	
Actifs de plus de 15 ans résidant et travaillant à Amplepuis	43,7%	40,6%	36,0%	
Actifs de plus de 15 ans résidant à Amplepuis et travaillant hors de la commune	56,3%	59,4%	64,0%	

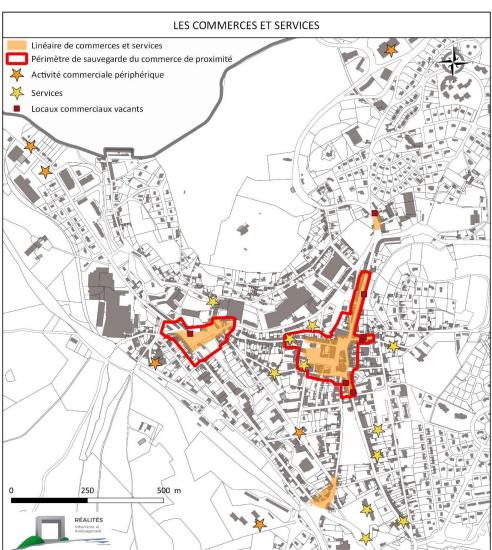
Commerces de proximité

Une offre de commerces de proximité bien présente

- Qui se concentre essentiellement dans le centreville d'Amplepuis
- Deux zones accueillant des activités commerciales
- ⇒ SCoT identifie Amplepuis comme pôle secondaire en termes de fonction commerciale.







Commerces de proximité

La vacance commerciale

- Des secteurs fragilisés: rue de l'Egalité, rue du 8 Mai 1945 Nord, place de l'industrie?
- Des enjeux de maintien de la dynamique commerciale en centre-ville: rendre ce dernier attractif: mise en valeur des espaces publics, lieux de rencontre, traitement des façades,...

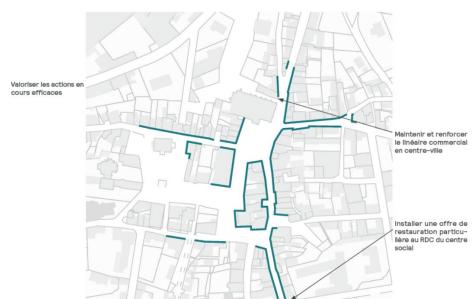
Dispositifs d'aide à l'installation de commerces de proximité à échelle intercommunale

Les outils pour protéger le commerce dans le PLU

- Actuellement: interdiction des changements de destination des rez-de-chaussée commerciaux sur toute la zone UAa
- Périmètre de sauvegarde du commerce délimité dans le cadre de l'OPHA-RU qui s'appuie sur celui du PLU
- A resserrer ?









Les secteurs de renouvellement urbain à vocation économique

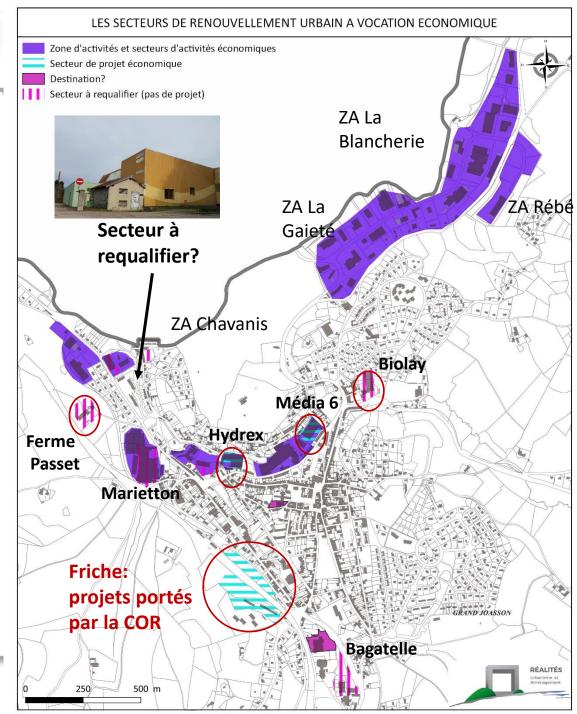
- Pépinière d'entreprises: à requalifier?
- Friche Marietton: reconversion a encadrer dans le PLU
- Friche Média 6: projet d'habitat, à encadrer dans le cadre du PLU
- Friche Déchelette: tertiaire + habitat?
- La Fécule et Gerflor (Bagatelle)
- Autres secteurs à étudier
- HYDREX: anticiper l'arrêt de l'activité?
- Projets économiques:

Pichomard: achat par la COR pour projet économique

Tènement de l'autre côté de la gare: découpage des lots réalisés

Conforter la vocation commerciale autour de la Place de l'Industrie

Prévoir l'installation de structures de restauration/hôtellerie



Tourisme



Activités touristiques

La proximité du Lac des Sapins et de Cublize

Un voie verte à créer entre Le Clos du Crêt et le Lac des Sapins? Présence d'un train touristique entre le Lac des Sapins et Amplepuis?

La labellisation UNESCO du géoparc du Beaujolais Vert depuis 2018

Le quartier Déchelette identifié comme géosite du Beaujolais : à aménager pour l'accueil de visiteurs

Le Clos du Crêt: futur géosite du Beaujolais?: mise en valeur du parc

Aucun hébergement touristique ?

- ⇒ Projet d'aménagement d'une aire de camping-car, secteur à définir
- ⇒ Projet d'aménagement de gîtes ruraux sur le Clos du Crêt?

Les autres secteurs d'intérêt de la commune

Réinvestissement de la façade du musée Thimonier prévu De nombreux chemins de randonnée









Faire de l'accueil de nouveaux emplois une priorité pour renforcer le statut de centralité de la commune

- Conforter le développement de la ZA Rébé/La Blancherie/La Gaieté: rechercher la densification
- Intensifier dans la mesure du possible les zones d'activités existantes
- Valoriser les sites à vocation économique situés en entrée de ville: notamment au Nord et au Sud: première image de la commune. Limiter/interdire les nouvelles installations commerciales qui pourraient concurrencer le commerce de centre bourg?
- Poursuivre les études afin de reconvertir les friches économiques/industrielles présentes et encourager les projets mixtes activités/habitat avec du tertiaire notamment
- Encourager l'installation d'entreprises tertiaires/secteur secondaire
- Permettre l'extension des activités artisanales/industrielles plus isolées

Rendre attractif le centre-ville et répondre aux besoins hebdomadaires des habitants

- Conforter la dynamique commerciale du centre ville en s'appuyant sur le périmètre de sauvegarde du commerce de proximité: lutter contre la vacance commerciale
- Maintenir une diversité de fonctions dans les quartiers périphériques, participant à leur animation

Un potentiel touristique/de loisirs à exploiter

- Un projet d'aire de camping-car et de mise en valeur du Clos de Crêt avec hébergement touristique
- Une valorisation de la politique touristique autour des sites du Géoparc: Cité Déchelette et Clos du Crêt
- Développer une offre lisible et accessible des sites touristiques de la commune
- Renforcer et valoriser les connexions avec le Lac des Sapins à Cublize, par le train touristique, voie verte,...
- Faire du Clos du Crêt un point de départ de randonnées?
- Poursuivre les actions en matière de loisirs de pleine-nature: chemins de randonnée, ...

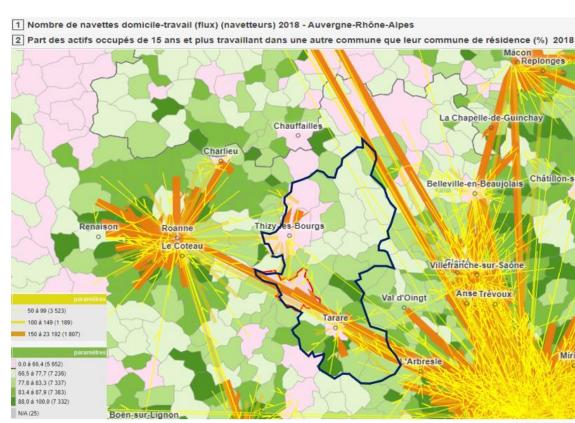
LES DÉPLACEMENTS



Déplacements

Des flux pendulaires importants

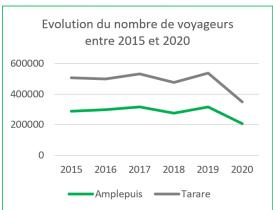
- 64% des actifs travaillent en dehors de la commune: part en augmentation depuis 10 ans (56,3% en 2008)
- Les actifs occupés qui travaillent à l'extérieur de la commune, vont principalement sur: Tarare, Thizy-lesbourgs, Lyon, Roanne, Saint-Jean-la – Bussière
- Les actifs occupés qui viennent travailler sur la commune proviennent essentiellement de: Thizy les bourgs, St Jean-la-Bussière, Cublize, Tarare, Saint-Victor-sur-Rhins, Ronno, Cours

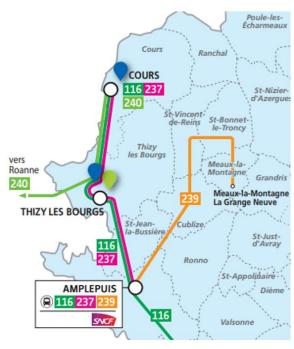




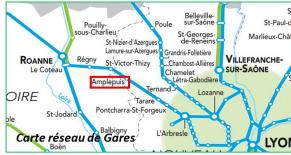
Autorité organisatrice des Transports en commun: le SYTRAL

- 3 lignes de transport en bus régulières
- 9 lignes fréquences (principalement scolaires) permettant de desservir les communes de Saint-Vincent-de-Reins, Cublize, Cours, Ronno, Saint-Just-d'Avray, Saint-Appolinaire, Valsonne, Saint-Claude-Huissel, Tarare
- Une offre de transport à la demande avec 2 arrêts à Amplepuis: la gare et le centre-ville
- Une ligne de covoiturage avec une aire sur Amplepuis: Avenue Raoul Follereau, devant l'hôpital
- Transport ferroviaire, 1 atout pour la commune: 17 trains par jour. Des effectifs globalement en hausse sauf sur l'année 2020 (crise sanitaire): 206 265 voyageurs en 2020 à la gare d'Amplepuis









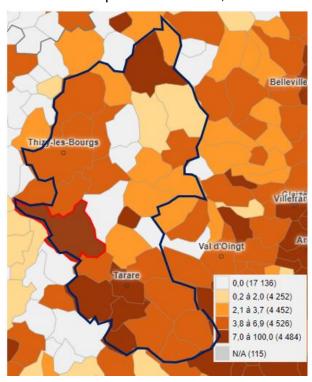
Déplacements



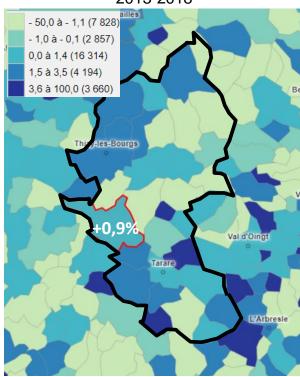
Quelle place pour les transports en commun?

- 74,6% des actifs ayant un emploi utilisent la voiture (ou camions): proportion importante mais moins que la moyenne de la COR (80,1%)
- Une part plus importante d'actifs ayant un emploi utilisant les transports en commun: 9,9% contre 6,3% en moyenne sur la COR.
- Toutefois l'évolution de la part dédiée aux TC est moins importante que sur Cours ou Thizy-les-bourgs
- Une station de recharge pour véhicules électriques avenue de la Gare: utilisation faible

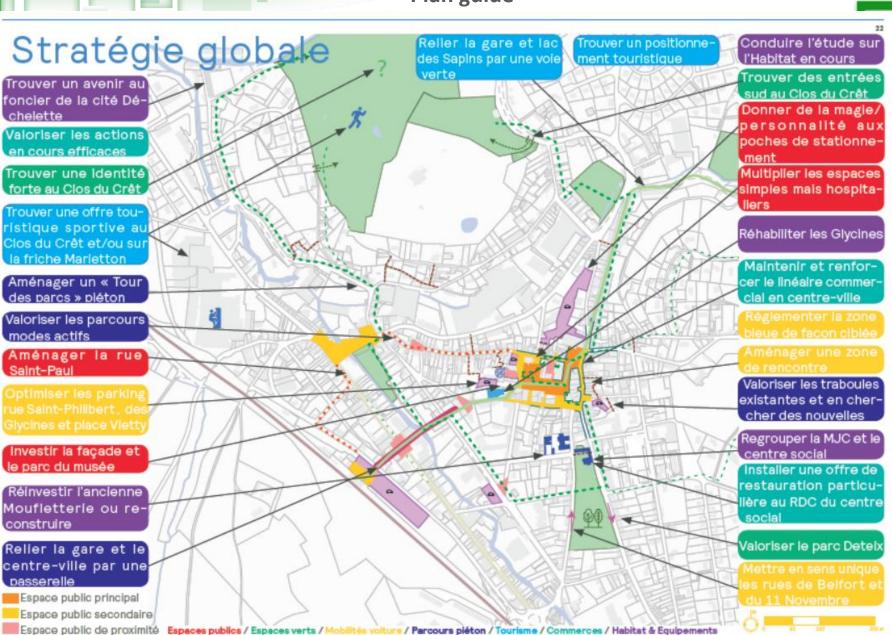
Part des déplacements domicile-travail en transport en commun, 2018



Evolution de la part des déplacements domicile-travail en transport en commun, 2013-2018



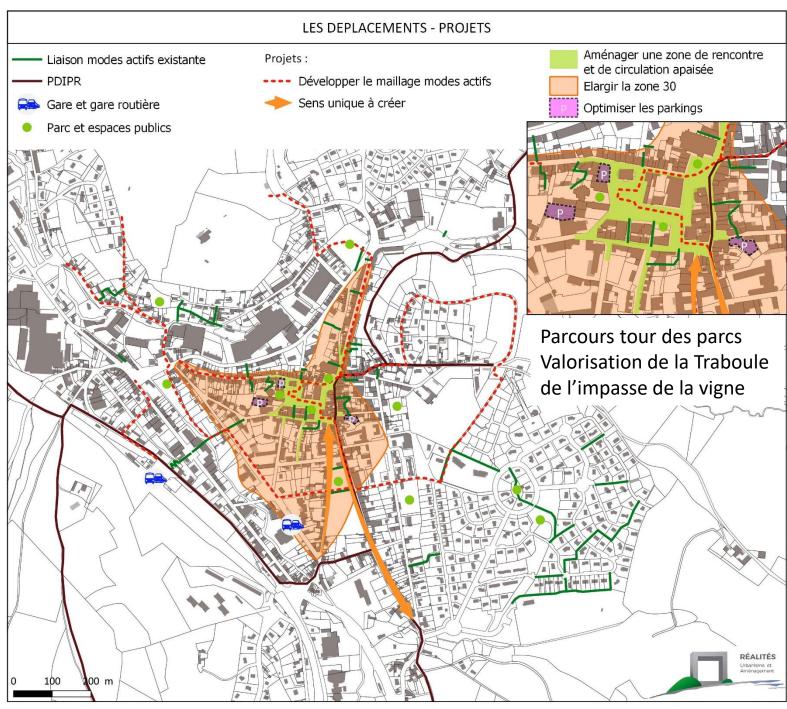
Plan guide





Les modes actifs envisagés dans le cadre du plan guide

Compléter le maillage en modes actifs



Enjeux



Faire d'Amplepuis un lieu accessible, lisible, en traitant particulièrement les entrées et les axes de passage

- Réaménager la rue Saint-Paul
- Traiter le rond point-de-Belfort et le rond-point les Brotteaux
- Poursuivre les aménagements permettant de conforter le maillage modes actifs entre les équipements structurants, les commerces et les différents quartiers et valoriser les traboules
- Relier la gare et le centre-ville
- Valoriser les abords de la gare, première image perçue par les voyageurs et inciter à son utilisation

Apaiser le centre-ville d'Amplepuis

- Valoriser les poches de stationnement
- Aménager une zone de rencontre et réglementer la zone bleue de façon ciblée
- Mettre en sens unique les rues de Belfort et du 11 Novembre

Faire en sorte que les nouvelles opérations soient desservies en modes actifs

- Anticiper l'aménagement de la zone d'activités de Pichomard
- Faciliter les déplacements en modes actifs en direction des zones d'activités La Gaieté, Chavanis et Ouest
- Intégrer les besoins en stationnement dans les principales opérations de renouvellement urbain





LES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

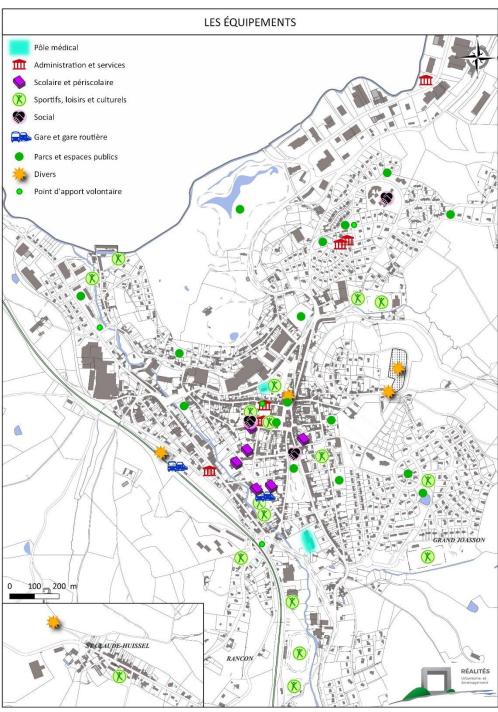




Une centralité secondaire identifiée par le SCoT

- 5 écoles et collèges publics et privés
- Perte d'élèves pour les écoles publiques
- o Fermeture de l'école Saint-Claude en 2021
- Un bon nombre d'équipements sportifs et culturels dont : 1 complexe sportif (dont une piscine d'été), 1 parc des sports, une médiathèque
- Deux parcs importants : Le Parc Deteix et le Clos du Crêt

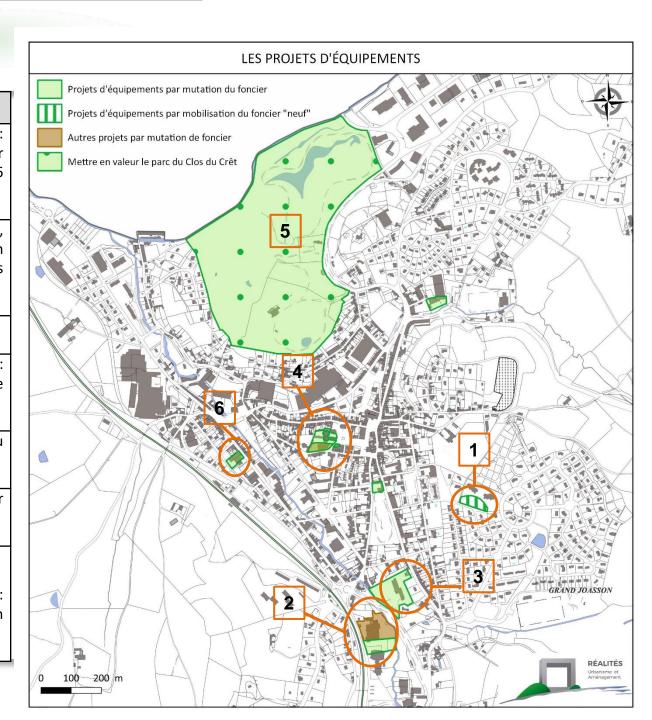
	Nbr de classes	Effectifs année scolaire 2021-2022 effectifs 2012-2022		
Ecole publique élémentaire Le Petit Prince	8	169	-2,55%	
Ecole publique maternelle La Marelle	5	110	-3,24%	
Ecole privée primaire Saint-Charles	9	236	0,00%	
Collège public Eugénie de Pomey	12	314	-2,01%	
Collège privé Saint- Viateur	16	417	+3,95%	
Total	50	1246	-0,49%	



Plusieurs projets:

- 9	- rusicurs projetsi				
N°	Localisation	Projets			
1	ZAC de Coucy	Projet « Ages et vie » : Logements adaptés pour personnes âgées (16 personnes envisagé) Horizon 2023			
2	Bagatelle	Gymnase en cours, réalisation d'un cheminement piéton dans un second temps Moyen terme			
3	Hôpital	Requalification de l'hôpital Long terme			
4	Centre- ville	Projet de restructuration: Les Glycines, Musée Thimonier, bâtiment privé Moyen terme			
5	Clos du Crêt	Réaménagement du parc, au stade de la réflexion Moyen terme			
6	Rue Saint- Paul	Requalification de l'atelier municipal Moyen terme			
7	Rue de Belfort	Centre social à requalifier Moyen terme Ancienne Moufletterie: vendue pour la création d'une crèche privée Court terme			

Anticiper la reconversion de la Maison du Rhône?



Equipements et réseaux



Intégration de la commune à Roannaise de l'Eau

Points de prélèvement

- Champ Captant de Commelle-Vernay : 99,38% du volume produit et interconnexion avec le barrage de Renaison
- La source Trambouze à La Ville : 0,62% du volume produit: problématique de pollution, pérennité du captage à l'avenir?

En période d'étiage, la commune ne connaît pas de problème d'alimentation en eau

Assainissement collectif:

Compétence de la COR et délégation du service public à Suez Eau France

- <u>STEP Amplepuis-La Blancherie</u>: 44 807 EH max entrantes pour une capacité de 43 000 EH.
- STEP Amplepuis-Saint-Claude Huissel: 45EH max entrantes pour une capacité de 200 EH
- ⇒ Capacités à actualiser, aujourd'hui en sous-capacité.

Diagnostic assainissement eaux usées et eaux pluviales en cours de réalisation par la COR, qui permettra une actualisation des données.

Assainissement non collectif:

Compétence de la COR et délégation du service public à Suez Eau France

306 installations d'assainissement non collectif à Amplepuis

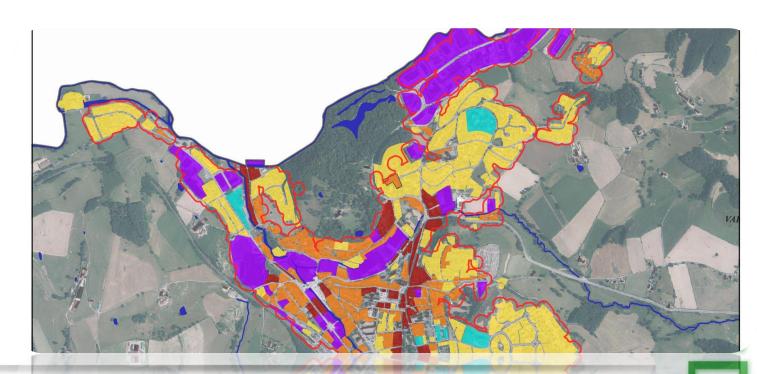




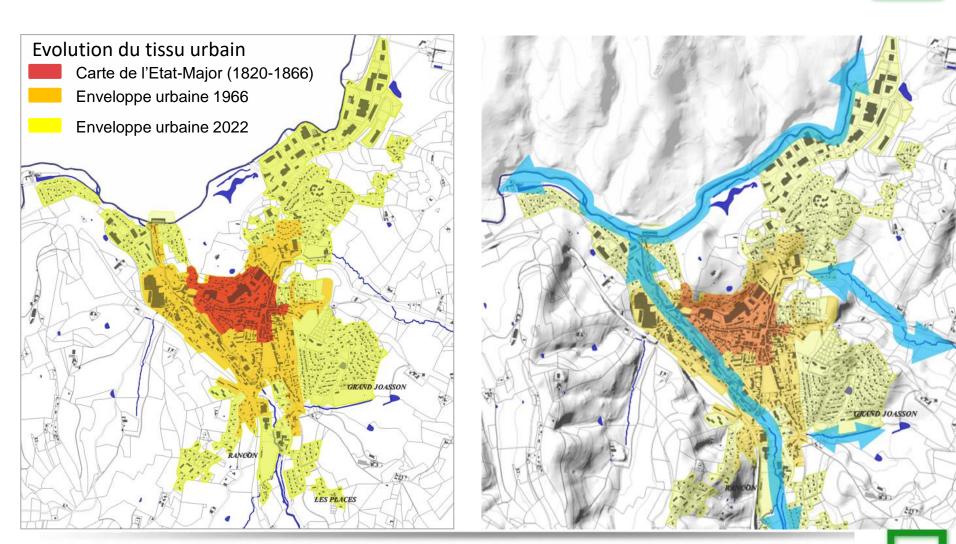


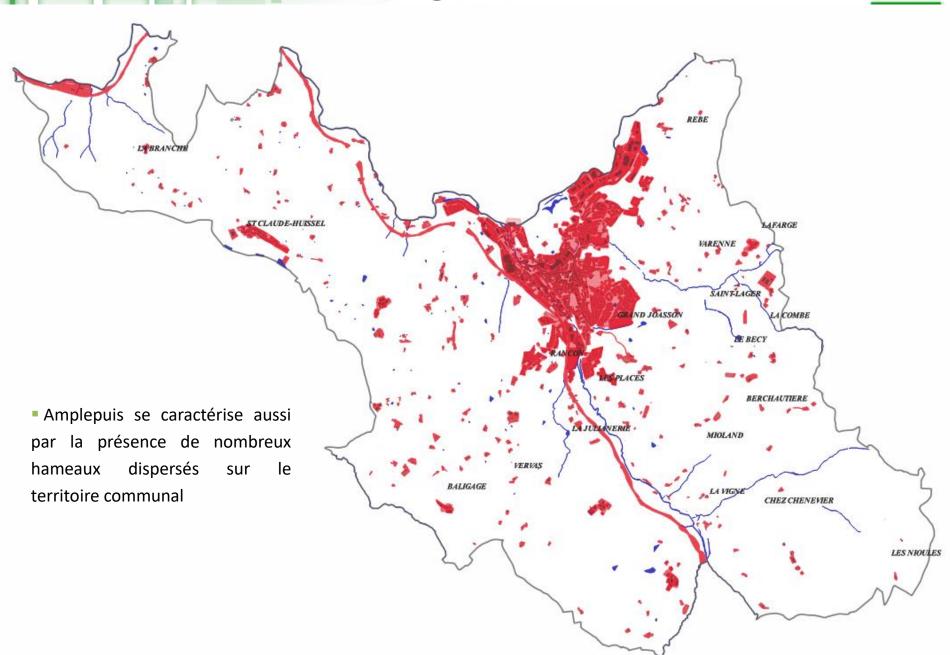


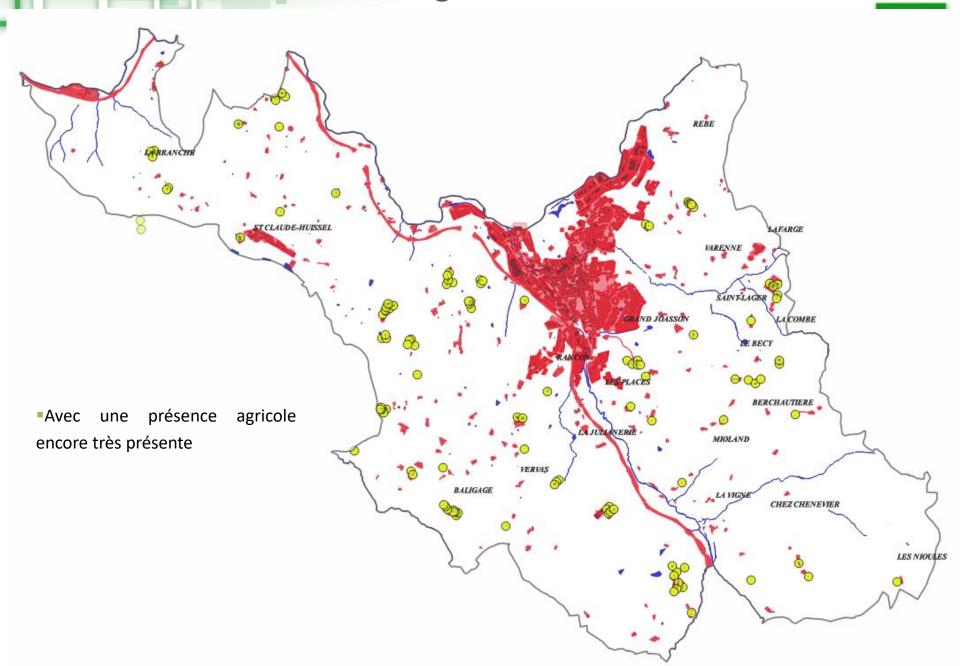
L'ORGANISATION URBAINE











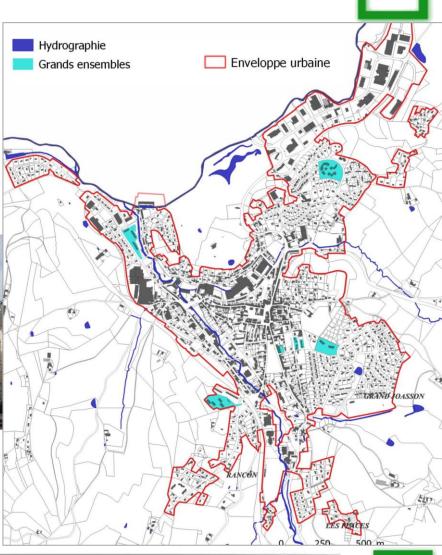
Organisation urbaine Un centre ville important Aspect triangulaire formé par les rues du 8 mai 1945, de Belfort, Anciennes industries au Nord et Nord-Ouest du centre Saint-Paul et Auguste Villy ⇒ Une grande partie d'entre elles sont des friches ou Habitat ancien et dense, de 2 ou 3 étages, rarement au-delà sur le point d'en devenir Hydrographie Hydrographie Enveloppe urbaine Enveloppe urbaine Zone industrielle et artisanale Ensemble peu dense Ensemble ancien dense **Rue Saint-Antoine** Rue Auguste Villy

Un centre ville important

- De grands ensembles présents sur l'ensemble de la commune. Certains sont historiquement rattachés au passé industriel de la commune.
- Repères visuels dans le paysage architectural urbain

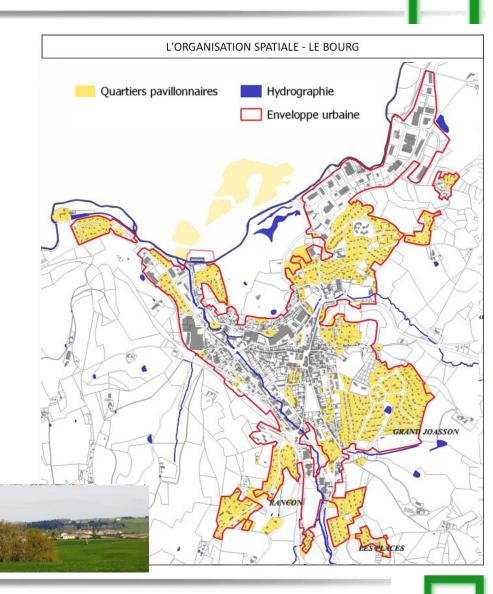






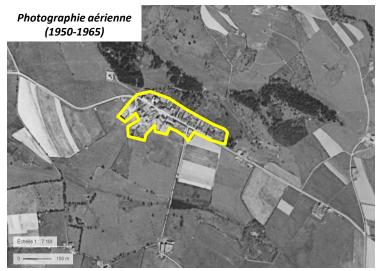
Les extensions urbaines

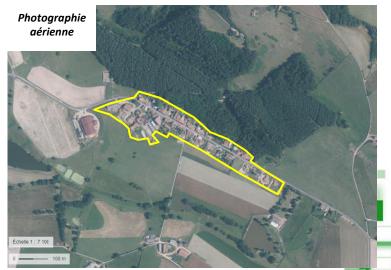
- ⇒ Ses extensions urbaines se sont développées en prenant en compte les contraintes topographiques.
- ⇒ Celles situées à l'Est sont notamment placées en ligne de crête.
- ⇒ Les constructions gagnent les hauteurs à mesure qu'elles sont récentes. Ces quartiers s'exposent à la vue de l'ensemble du bourg et des hameaux alentours.



Cas spécifique: Saint-Claude-Huissel
 Inexistant au XVIIIème siècle, il s'est développé au fil des années
 en « bourg-rue », le long de la RD13E3



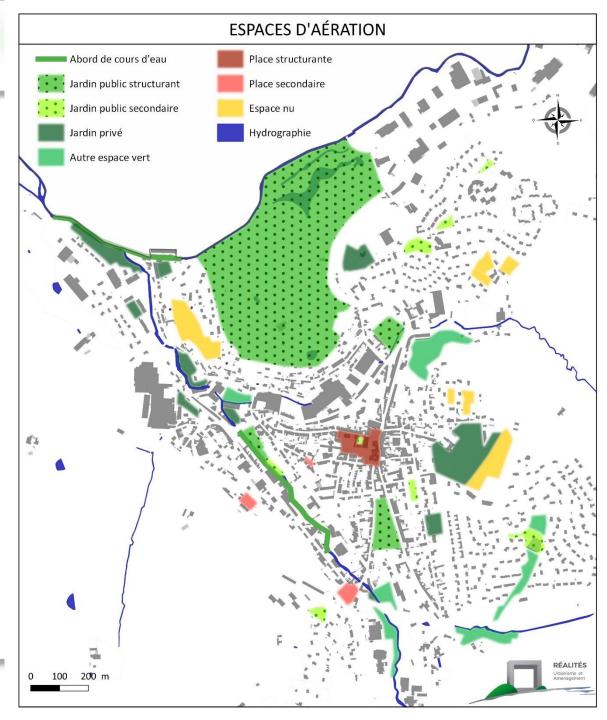










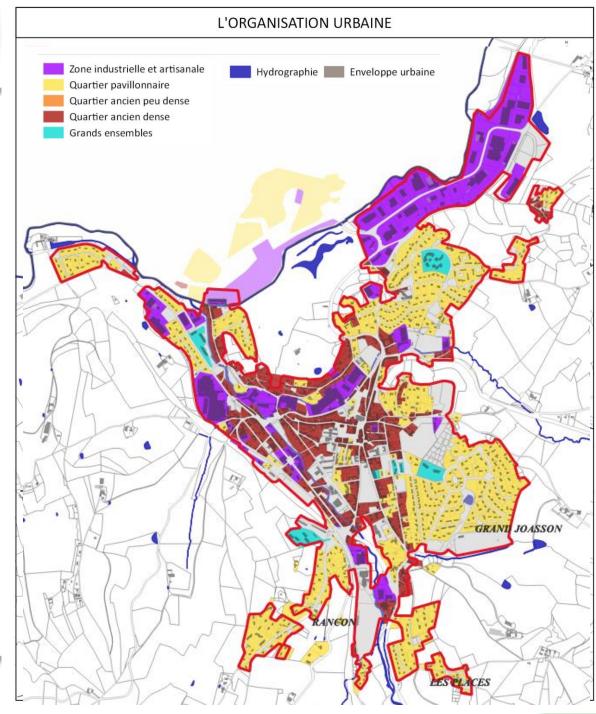




Pour résumer :

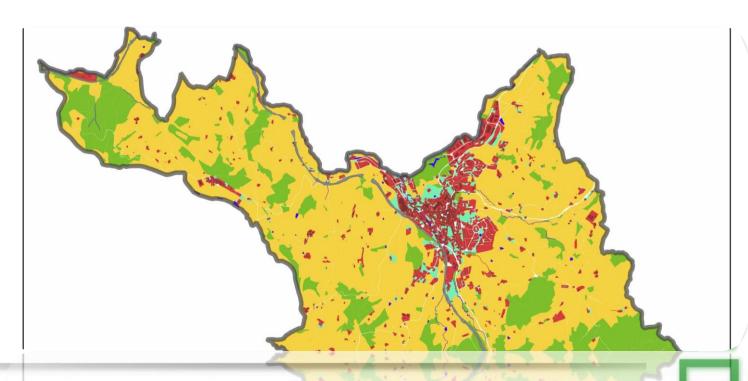
Une organisation spatiale triangulaire

- ⇒ Le cœur ancien de la ville formé par les rues du 8 mai 1945, Belfort, Saint-Paul et Auguste Villy.
- concentre l'essentiel de la population
- concentre l'essentiel des équipements et services
- ⇒ Les extensions pavillonnaires, du côté Sud-Est (ZAC de Coucy), au Nord-Est et à l'Ouest de la voie ferrée avec un habitat mixte.
- ⇒ Les équipements sportifs et de loisirs, consommateurs d'espaces en périphérie
- ⇒ Et les zones d'activités économiques du Nord-Est





OCCUPATION DU SOL/CONSOMMATION



Organisation générale du territoire

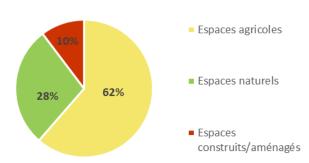
 Superficie communale du cadastre numérisé : 3 877 ha

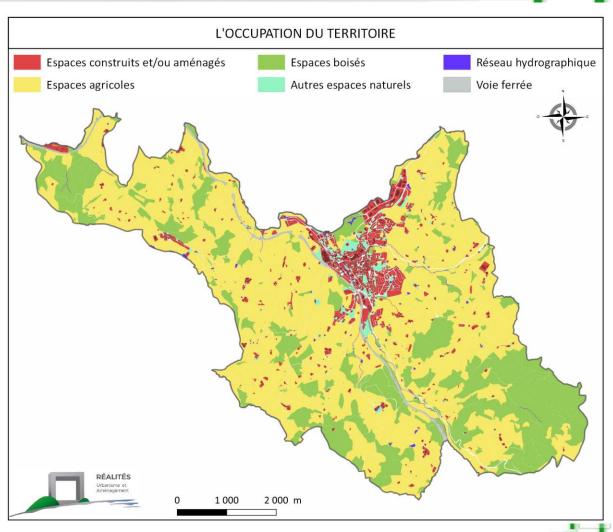
Espaces agricoles : 2 381ha,

Espaces naturels: 1 096 ha,

Espaces construits et aménagés : 400 ha.

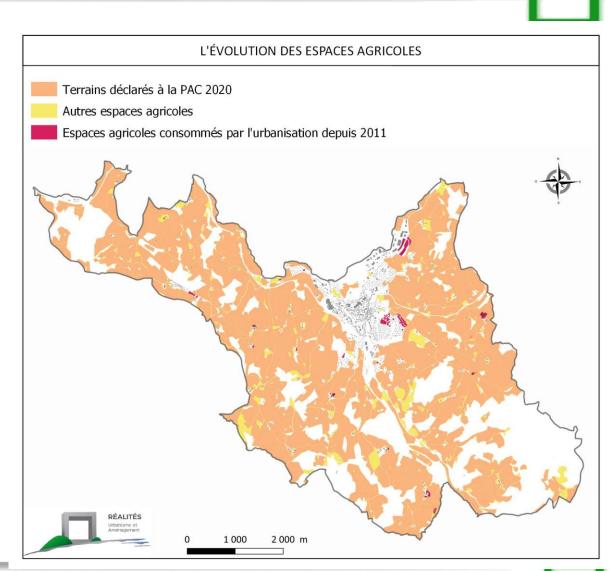
Occupation du territoire





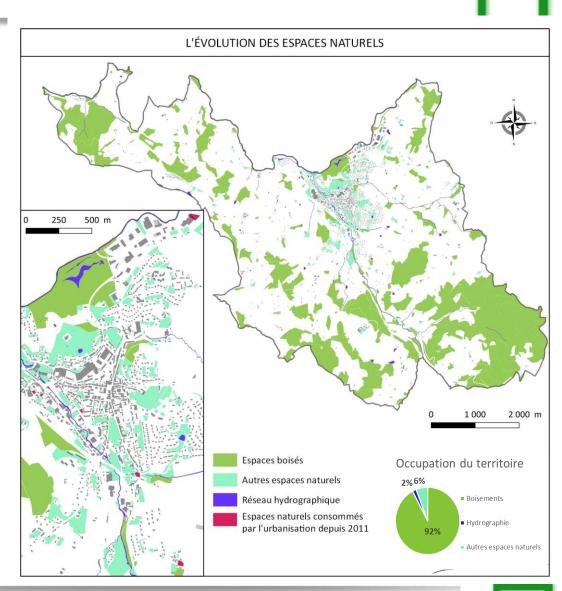
Espaces agricoles

- 62 % du territoire communal avec une surface de 2 381 ha.
- En 2020, 2 251 ha déclarés à la PAC, soit 58% du territoire communal.
- Soit 130 ha agricoles non déclarés à la PAC (maraîchage,...)
- Diminution de 18,8 ha de surface agricole au profit de l'urbanisation depuis 2011 :
 - 7 ha l'ont été pour la construction de 77 logements : 10 collectifs, 11 groupés, 56 individuels; dont 5,2 ha dans la ZAC de Coucy
 - 4,1 ha pour l'activité économique (ZA Rébé)
 - 7,7 ha pour l'activité agricole



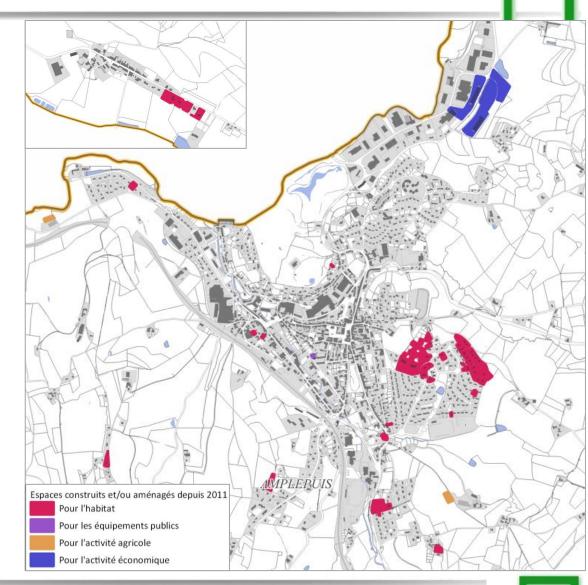


- 28 % du territoire communal avec une surface de 1096 ha comprenant :
 - Les boisements (1 011 ha),
 - Le réseau hydrographique (21 ha),
 - Les autres espaces pouvant être considérés comme « naturels » (friches, espaces non utilisés par l'agriculture, parcs et jardins, lots libres...) (64 ha).
- Diminution de 0,6 ha de surface naturelle au profit de l'urbanisation depuis 2011 :
 - 0,04 ha pour de l'équipement (collège Saint-Viateur)
 - 0,25 ha pour l'activité économique ZA Rébé,



Espaces construits et aménagés

- 10 % du territoire communal avec une surface de 400 ha comprenant :
 - Urbanisation (243 ha),
 - Voie ferrée (34 ha),
 - Voirie (123 ha).
- Depuis 2011, 19,5 ha ont été construits et/ou aménagés :
 - 7,7 ha pour de l'activité agricole
 - 4,4 ha pour de l'activité économique (ZA du Rébé)
 - 0,04 ha pour de les équipements publics
 - 7,3 ha pour de l'habitat pour la construction de 81 logements dont 5,2 ha pour la ZAC de Coucy et 0,8 ha sur le hameau Saint-Claude-Huissel





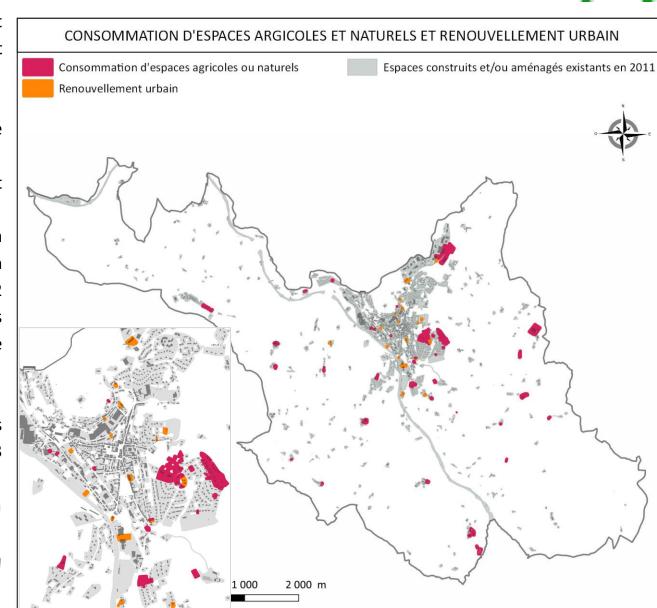
Pour résumer :

Depuis 2011, 7,3 ha ont été construits et/ou aménagés pour de l'habitat : **81 logements :**

- 7,3 ha pour de l'habitat pour la construction de 81 logements dont :
- 10 collectifs dans la ZAC de Coucy (0,7 ha)
- 11 groupés dans la Zac de Coucy (0,6 ha)
- 60 individuels (6,0 ha) dont
 45 dans la Zac de Coucy et 5
 au hameau Saint-Claude-Huissel
- ⇒ Une consommation de 0,7 ha/an
- ⇒ Densité de 11 lgts/ha

Occupation du sol LA TYPOLOGIE DES LOGEMENTS CREER EN CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES ET NATURELS Création de logements collectifs Espaces construits et/ou aménagés en xistants en 2011 Création de logements groupés Création de logements individuels

- Depuis 2011, 2,1 ha ont été l'objet d'opérations de renouvellement urbain :
- 0,1 ha pour de l'activité agricole
- 0,3 ha pour de l'activité économique
- 0,8 ha pour de l'équipement (Gymnase de Bagatelle)
- 0,9 ha pour de l'habitat pour la réalisation de 42 logements dont un collectif de 29 logements, 2 logements groupés, 4 logements individuels, 7 changements de destination,)
- Soit un total de 123 logements créés pour une consommation de 7,3 ha de surfaces agricoles et naturels
- ⇒ Un rythme global de 11,2 lgts/ an
- ⇒ Une consommation de 0,7 ha/an
- Densité globale de 17 lgts/ha-



Portail de l'artificialisation des sols

Amplepuis

(EPCI CA de l'Ouest Rhodanien)

données pour la période 2009-2020

354 569 m²

de nouvelles surfaces consommées

soit 0.91 %

de la surface communale nouvellement consommée

dont 247 386 m²

de surfaces consommées de type habitat

dont 102 515 m²

de surfaces consommées de type **activité**

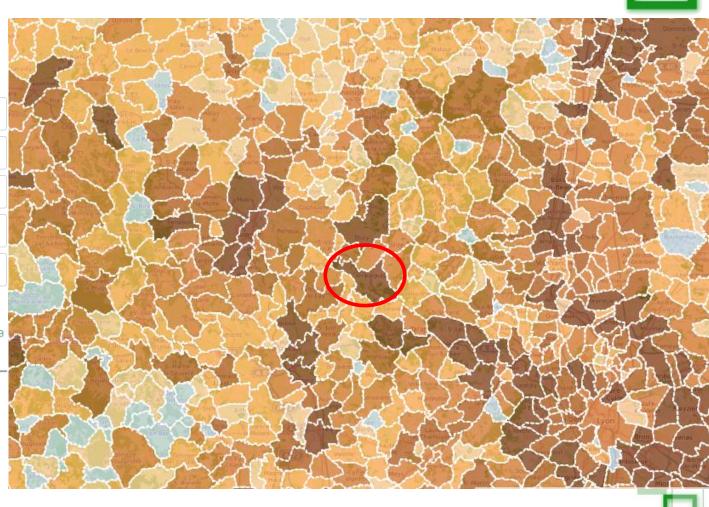
dont 2 690 m²

de surfaces consommées mixte

Flux d'artificialisation pour la période 2009-2019 (m²)

légende

- de 0 à 10 000 m² (entre 0 à 1 ha)
 - de 10 000 à 20 000 m² (entre 1 et 2 ha)
- de 20 000 à 50 000 m² (entre 2 et 5 ha)
- de 50 000 à 100 000 m² (entre 5 et 10 ha)
- de 100 000 à 200 000 m² (entre 10 et 20 ha)
- plus de 200 000 m² (plus de 20 ha)







ETUDE DE DENSIFICATION: PREMIÈRE ÉBAUCHE



Etude de densification: méthode



- 1. Identification du patrimoine bâti/aménager mutable et définir une stratégie d'aménagement (OAP, DPU,ER,...)
- 2. Identification du potentiel constructible à l'intérieur de l'enveloppe urbaine (dents creuses)
- 3. En dernier recours, si le 1 et le 2 génèrent des capacités d'accueil insuffisante pour atteindre les ambitions de développement: positionner de la zone constructible dans la continuité de l'enveloppe urbaine, sous certaines conditions (desserte, enjeux agricoles et environnementaux faibles,...)

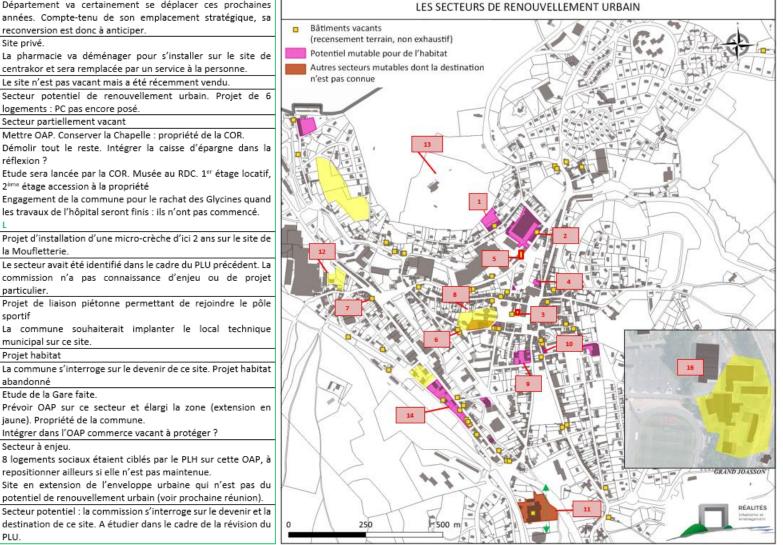


1. Identification du patrimoine bâti/aménager mutable

1	Rue Saint-Antoine	Friche, pas de projet particulier. Particulier ne veut pas vendre et s'en sert aujourd'hui de stockage.
2	Site Villy + immeuble Villy	Site Villy: secteur de renouvellement urbain sur lequel un projet est à l'étude. Immeuble Villy: occupé, à ne pas intégré dans le périmètre de renouvellement urbain
3	Maison du département	Suite à des projets de restructuration, la Maison du Département va certainement se déplacer ces prochaines années. Compte-tenu de son emplacement stratégique, sa reconversion est donc à anticiper.
4	Pharmacie	Site privé. La pharmacie va déménager pour s'installer sur le site de centrakor et sera remplacée par un service à la personne.
5	Rue Villy	Le site n'est pas vacant mais a été récemment vendu.
6	Immeuble Place d'Armes	Secteur potentiel de renouvellement urbain. Projet de 6 logements : PC pas encore posé.
7	Place de l'Industrie	Secteur partiellement vacant
8	Place d'Armes + Les Glycines	Mettre OAP. Conserver la Chapelle : propriété de la COR. Démolir tout le reste. Intégrer la caisse d'épargne dans la réflexion ? Etude sera lancée par la COR. Musée au RDC. 1er étage locatif, 2ème étage accession à la propriété Engagement de la commune pour le rachat des Glycines quand les travaux de l'hôpital seront finis : ils n'ont pas commencé. L
9	Moufletterie et MJC	Projet d'installation d'une micro-crèche d'ici 2 ans sur le site de la Moufletterie.
10	Rue du 11 Novembre	Le secteur avait été identifié dans le cadre du PLU précédent. La commission n'a pas connaissance d'enjeu ou de projet particulier.
11	Site Gerflor	Projet de liaison piétonne permettant de rejoindre le pôle sportif La commune souhaiterait implanter le local technique municipal sur ce site.
12	Devant friches Marieton	Projet habitat
13	Clos du crêt	La commune s'interroge sur le devenir de ce site. Projet habitat abandonné
14	Secteur de la Gare	Etude de la Gare faite. Prévoir OAP sur ce secteur et élargi la zone (extension en jaune). Propriété de la commune. Intégrer dans l'OAP commerce vacant à protéger ?
15	OAP Déchelette	Secteur à enjeu. 8 logements sociaux étaient ciblés par le PLH sur cette OAP, à repositionner ailleurs si elle n'est pas maintenue. Site en extension de l'enveloppe urbaine qui n'est pas du potentiel de renouvellement urbain (voir prochaine réunion).
16	Friche Fécule	Secteur potentiel : la commission s'interroge sur le devenir et la

PLU.

Un potentiel de logement difficile à définir aujourd'hui

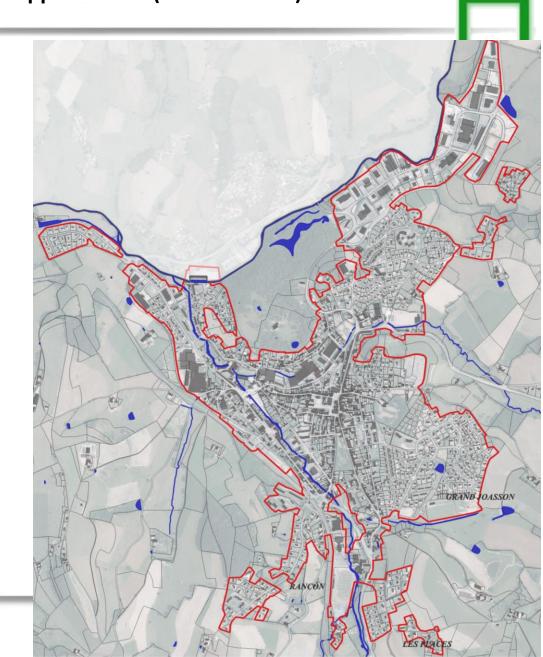




2. Identification du potentiel constructible à l'intérieur de l'enveloppe urbaine (dents creuses)

ENVELOPPE URBAINE

- Se mettre d'accord sur la méthode
- Définition: emprise totale des espaces urbanisés
- Ensemble des constructions de plus de 40 m² séparées de moins de 50 m les unes des autres
- Ne tient pas compte du zonage du PLU actuel
- Les parcelles périphériques non construites ne sont pas intégrées



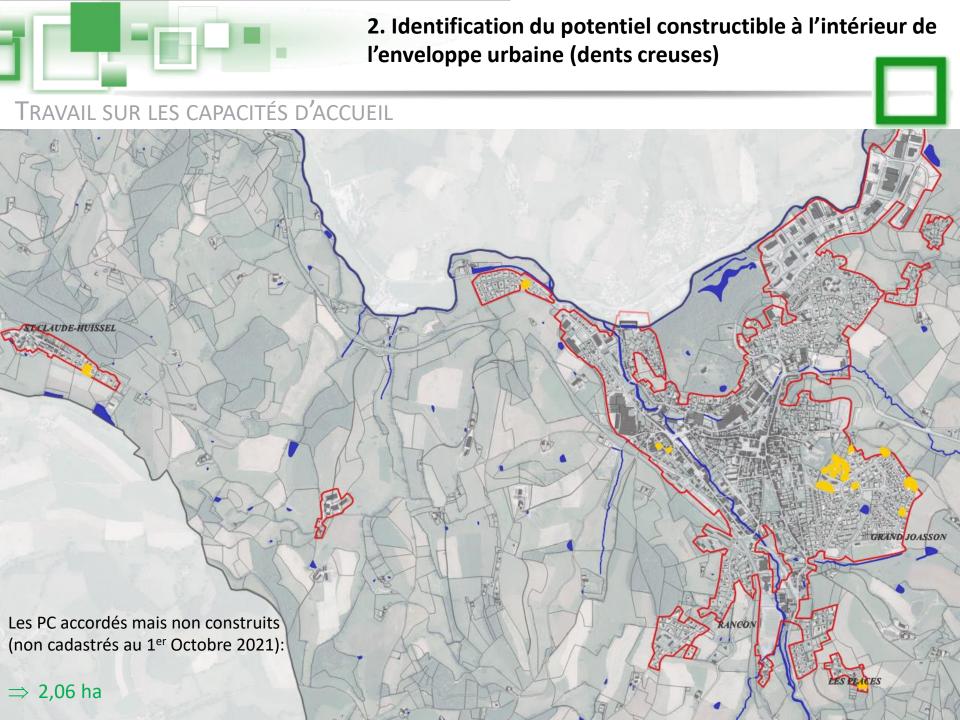


2. Identification du potentiel constructible à l'intérieur de l'enveloppe urbaine (dents creuses)

TRAVAIL SUR LES CAPACITÉS D'ACCUEIL

- Capacité mobilisable à l'intérieur de l'enveloppe urbaine : état 0 théorique
- À affiner tout au long de la procédure
- À recalculer une fois les choix réalisés (maintien en espace vert, projet autre qu'habitat,...)
- Parcelles d'une surface minimum de 500 m²
 - non construites situées à l'intérieur de l'enveloppe urbaine : retirer XX% pour la réalisation d'autres fonctions urbaines?
 - disposant d'un bâti de moins de 40 m² située à l'intérieur de l'enveloppe urbaine
- Parcelle de plus de 2000 m² construite située à l'intérieur de l'enveloppe urbaine : division parcellaire*
- *Division parcellaire calculée en fonction de la surface moyenne des lots produits (individuels) ces 10 dernières années : 1000 m²

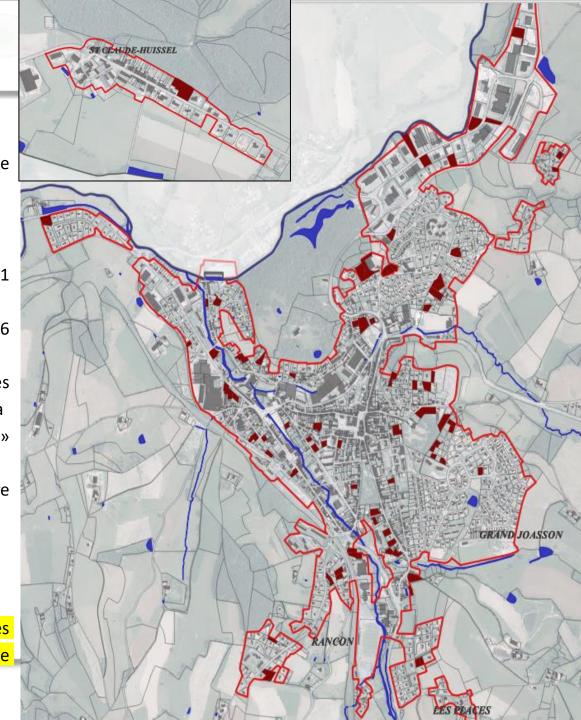




TRAVAIL SUBJES CARACITÉS

TRAVAIL SUR LES CAPACITÉS D'ACCUEIL

- Les parcelles vides ou avec un bâti de moins de 40 m²
- ⇒ 18,2 ha
- Retrait des parcelles de moins de 500 m²: 3,1 ha
- Retrait des parcelles en zone inondable : 1,6
 ha
- Retrait des parcelles occupées (parcs, espaces verts, dépendances, accès, parking, ...) : - 3,8 ha
- Retrait des parcelles « impossibles »
 (enclavées, pentues, ...) : 0,6 ha
- Retrait de XX% des capacités qui peuvent être dédiés à une autre fonction urbaine
- > = 9,1 ha pour l'accueil de logements
- Etat 0 brut : vérification avec connaissances des élus, projet, et quelle que soit la vocation de la zone (1,4 ha en zone Ula du PLU actuel)





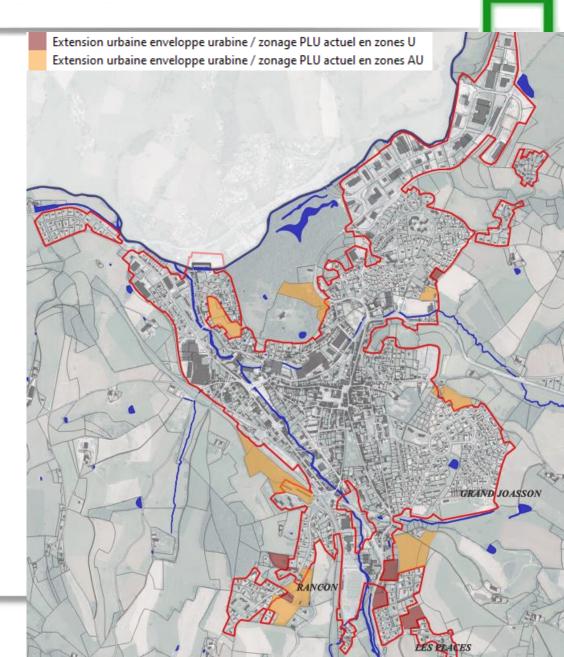
3. Analyse des capacités d'accueil du PLU actuel: les possibilités en extension

Travail sur les capacités d'accueil

Les parcelles en extension de l'enveloppe urbaine, mais classées en zone U ou AU au PLU

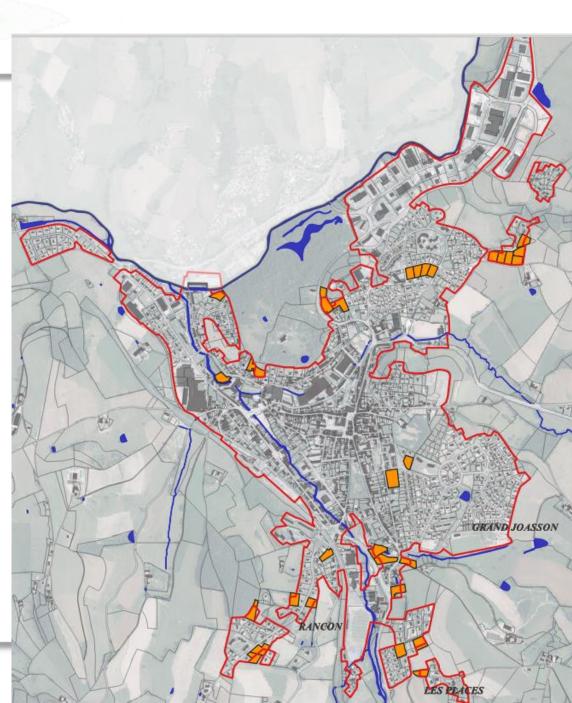
Zone	Surface habitat
UB	1,0 ha
UC	2,5 ha
TOTAL	3,5 ha

Zone	Surface mixte
1AUB	3,4 ha
1AUBa	1,5 ha
1AUC	3,9 ha
1AUE	2,1 ha
2AU	3,9 ha
TOTAL	14,9 ha



TRAVAIL SUR LES CAPACITÉS D'ACCUEIL

- Le potentiel de division parcellaires sur les parcelles de plus de 2000 m² (divisé par 3?)
- \Rightarrow 2,6 ha
- Etat 0 brut : vérification avec connaissances des élus, possibilité d'accès, desserte en réseau, ...





TRAVAIL SUR LES CAPACITÉS D'ACCUEIL

Surfaces à l'intérieur de l'enveloppe urbaine

Туре	Surface habitat
PC non construit	2,06 ha
Dents creuse	9,1 ha
TOTAL	11,16 ha

Surfaces en extension de l'enveloppe urbaine / zonage du

PLU actuel

Zone	Surface habitat
UB	1,0 ha
UC	2,5 ha
TOTAL	3,5 ha

Une nécessaire réduction des capacités d'accueil du PLU actuel:

Une capacité d'accueil théorique à l'intérieur de l'enveloppe urbaine aujourd'hui suffisante pour répondre aux ambitions démographiques MAIS:

Nécessité d'appliquer un coefficient de « rétention » plus important sur les secteurs mutables, qui ne sont pas facilement mobilisables

Zone	Surface mixte
1AUB	3,4 ha
1AUBa	1,5 ha
1AUC	3,9 ha
1AUE	2,1 ha
2AU	3,9 ha
TOTAL	14,9 ha









QUESTIONS/REMARQUES?





MERCI DE VOTRE ATTENTION!

